

LE MONDE DE L'ERGOTHÉRAPIE

N° 53
Septembre 2022

Dossier spécial : Congrès
WFOT 2022

Projet associatif 2022-2027 : « 5
orientations pour co-construire
l'avenir de l'ANFE »

Prescription des aides techniques
par les ergothérapeutes : où en
sommes-nous ?

REVUE 89

ERGOTHÉRAPIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aujourd'hui, les êtres humains sont confrontés à des enjeux écologiques d'une ampleur et d'une gravité sans précédent, ainsi que le montre le Sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial, « GEO-6 », publié en 2019 par Le Programme des Nations Unies pour l'environnement. À notre niveau, en tant qu'êtres humains et ergothérapeutes, nous pouvons nous questionner sur l'adéquation entre nos actions et les principes de santé et de bienfaisance que nous nous efforçons de mettre en pratique : « Pouvons-nous parler de bienfaisance lorsque les activités de santé, par les émissions et les pollutions qu'elles génèrent, dégradent les conditions environnementales nécessaires au maintien de cette même santé ? Cette question se pose avec encore plus d'acuité et d'évidence depuis le début de la crise sanitaire liée à la covid-19 » (S. Thiébaud, Développer une pratique durable de l'ergothérapie, 21^{ème} journée des ergothérapeutes à l'AP-HP, 26 novembre 2021).

Ce dossier sur le développement durable se veut une occasion de regarder nos pratiques, nos initiatives, partager nos réflexions : vous souhaitez faire connaître des recherches sur l'empreinte environnementale des soins en ergothérapie ? Montrer comment vous intégrez les critères de parcimonie, de durabilité et de réutilisation dans vos préconisations ? Respecter le souhait grandissant des patients d'intégrer dans leur vie quotidienne des occupations liées au recyclage, à la réparation, au réemploi ? Prenez la plume et partagez-nous vos expérimentations, vos revues de littérature, les réflexions de vos groupes de travail... sur ce sujet très actuel !

Coordonnatrice de ce numéro : Patricia PELÉ – pele.patricia@wanadoo.fr
Date de publication reportée à : **Avril 2023**

REVUE 90

ERGOTHÉRAPIE ET PRATIQUE CENTRÉE SUR L'OCCUPATION

Des liens forts émergent dans les travaux de recherche entre les occupations et la santé, fondant l'utilité et la spécificité de l'ergothérapie. De ce fait, les ergothérapeutes intègrent de plus en plus les occupations des personnes au cœur de leur processus d'intervention. De multiples façons de centrer sa pratique sur l'occupation existent, générant le plus souvent une approche top-down (approche descendante) qui vise à cibler directement et en premier la performance dans les occupations plutôt que les habiletés. Si vous avez développé votre pratique en ce sens, faites-nous part de vos réflexions, de votre démarche, des concepts et travaux de recherche qui vous inspirent ! Quels changements cela peut-il impliquer dans la pratique (pour vous, pour vos bénéficiaires, pour les autres professionnels) ? Quels défis rencontrez-vous au quotidien dans la mise en place d'une pratique centrée sur l'occupation ?

Coordonnatrice de ce numéro : Noémie LUTHRINGER-KAUFFMANN – luthringernoemie@gmail.com
Date limite pour soumettre un article : **1er janvier 2023**
Date de publication : **Juillet 2023**

REVUE 91

L'INTERVENTION DANS LES LIEUX DE VIE

Le domicile est le premier contexte de réalisation des occupations, devenant ainsi un lieu central de l'intervention en ergothérapie. Les directives publiques soutiennent de façon active le maintien à domicile pour tous les publics, répondant ainsi à l'aspiration grandissante de la population à être soignée dans son environnement familial quand la situation le permet (ARS, 2022). Nous pouvons citer en exemple les services d'hospitalisation à domicile (HAD), les équipes mobiles et aussi les EHPAD, les libéraux, ou encore les services hospitaliers organisant le retour à domicile... Ces lieux de vie sont variés, tant d'un point de vue de l'environnement social que physique, organisationnel, fonctionnel, structurel... Tous ces éléments impactent inévitablement les occupations des personnes accompagnées par les ergothérapeutes.

Dans ce contexte, nous vous invitons à partager vos expériences et réflexions sur le sujet du(es) domicile(s) et du(es) lieu(x) de vie. Quelle que soit la population concernée et le lieu de vie sur lequel vous intervenez, partagez vos réflexions sur les enjeux de ces lieux de vie individuels ou collectifs. Comment le contexte du lieu de vie influence-t-il les occupations et les pratiques en ergothérapie ? Faites-nous part de vos expériences sur les challenges rencontrés au domicile ou encore de pratiques innovantes qui y sont mises en place. Au plaisir de vous lire !

Coordonnatrices de ce numéro : Lisenn SAETTEL – lisenn@free.fr
Date limite pour soumettre un article : **1er avril 2023**
Date de publication : **Octobre 2023**

Si vous avez la volonté d'écrire un article, ou si vous avez rédigé un mémoire sur un de ces thèmes, contactez-nous !

Merci de nous envoyer vos articles à revue.secretariat@anfe.fr

ÉDITO

Amélie SARAGONI
Vice-Présidente de
L'ANFE

Chers adhérents, chers collègues,

Le chassé-croisé entre juilletistes et aoûttiens est déjà loin... Nos occupations estivales s'éloignent et il est désormais temps pour un grand nombre d'entre nous de troquer maillots de bain, crèmes solaires et sacs de plage pour les cartables, crayons et autres accessoires de travail. Place à la rentrée... !

Alors que les élèves commencent une nouvelle année scolaire, c'est le pays entier qui s'élanche dans une nouvelle dynamique et L'ANFE n'y fait pas exception.

A peine les tongs et chaussures de randonnées rangées dans les placards, qu'il a fallu rechausser mocassins et escarpins pour accueillir les ergothérapeutes du monde entier lors du 18ème congrès de la WFOT. En effet, c'est cet événement mondial qui, cette année, aura tenu lieu de pré-rentrée du 28 au 31 août. Et quelle pré-rentrée ! Quatre jours intensifs de présentations innovantes, d'expositions, de rencontres internationales et d'événement sociaux inoubliables. La « R-évolution occupationnelle » a mobilisé les ergothérapeutes internationaux réunis dans la « plus belle ville du monde ». Peut-être aussi une manière de prolonger un peu les vacances en alliant ergothérapie et découvertes touristiques ? En tous les cas, ce congrès tant attendu aura permis d'évoquer les avancées continues de l'ergothérapie dans de nombreux domaines et de souligner l'importance de la profession dans le monde mais également en France.

La rentrée est aussi souvent synonyme de nouveaux projets : reprise de la pratique sportive, essais d'activités créatives, réorganisation des emplois du temps... Chacun tente de retrouver son équilibre occupationnel post-vacances. Il est vrai que parfois, les bonnes résolutions de septembre ont un goût plus affirmé qu'au 1er janvier !

Pour L'ANFE, l'écriture du projet associatif constitue notre bonne résolution de rentrée : Après deux mois d'ateliers participatifs et collaboratifs en mai et juin, il est désormais l'heure de finaliser le travail entamé. Il s'agira de rédiger ce qui constitue l'identité de l'association et les orientations qui nous guideront pendant les cinq prochaines années. Nous avons hâte de pouvoir vous présenter l'intégralité de ce projet à la prochaine assemblée générale de fin d'année.

Enfin la rentrée est aussi synonyme de reprise de la vie politique, culturelle et sociale. L'actualité est riche après le remaniement politique post-électoral, la reprise des congrès et webinaires, la sortie de l'ouvrage sur l'histoire de l'ergothérapie... Alors en septembre, L'ANFE reste présente pour accompagner votre retour au travail et vous apporter son lot d'actualités ergothérapeutiques.

Au nom du conseil d'administration, nous vous souhaitons une belle rentrée, pleine de courage, de bonne humeur et d'ergothérapie !

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Il est important de respecter le calendrier d'envoi des articles. Deux mois et demi avant la distribution dans les boîtes aux lettres, le rédacteur en chef sollicite par mail les bénévoles de l'ANFE afin de les informer de la date de bouclage du prochain numéro (environ un mois et demi avant la parution).

Les contributions sont à envoyer par mail à l'adresse communication@anfe.fr.

Les consignes à respecter :

- Article au **format Word** : police Arial, taille 11, interligne 1.5 ;
- **8 000 signes maximum** (titres et espaces inclus) ;
- Mettre un **titre d'article**, suivi des **nom et prénom de l'auteur ainsi que de son titre professionnel court** (7-8 mots maximum) ;
- **Illustrations au format .jpeg ou .png, en haute définition et libres de droits** (ou avec accord de l'auteur et des personnes figurant sur l'image) ;
- Si utilisation de **sigles**, **indiquer leur signification entre parenthèses** lors de la première utilisation ;
- Citer les **sources utilisées**;

Les recommandations :

- Aérer l'article grâce à des sous-titres, des paragraphes marqués par un saut de ligne, des mots-clés en gras et des illustrations ;
- Faire ressortir une phrase de l'article en surlignant le texte concerné en jaune.

Les rubriques existant actuellement sont :

L'association - Les actualités (nationales et internationales) - Le développement professionnel - Le point juridique.

Les formes de l'article peuvent être :

Un article de fond, une interview, une brève, une fiche de lecture, un portrait de chercheur, un billet d'humeur...

Ce journal est une publication officielle de l'Association nationale française des Ergothérapeutes. Avant leur publication, les articles sont relus et corrigés, et des modifications peuvent être suggérées par le comité de rédaction. Ce dernier peut demander aux auteurs de retravailler leurs écrits ou leur proposer de décaler leur parution dans un numéro suivant.

En aucun cas le journal n'est engagé vis-à-vis des auteurs des écrits qui lui sont adressés avant la décision définitive de la rédaction. Le comité de rédaction a la possibilité de ne pas publier tout article jugé non conforme à la ligne éditoriale du journal.

En tant qu'éditeur, l'ANFE est propriétaire des textes. Une demande doit être adressée à l'AnfE pour autoriser la publication d'un article ou sa diffusion sur le net. Les articles sont publiés sous l'entière responsabilité de leurs auteurs et n'engagent en rien la responsabilité du journal. Un exemplaire du journal est envoyé aux auteurs non adhérents à l'AnfE pour tout article publié.

Arnaud SCHABAILLE
Président

Alisson DA CRUZ
Rédactrice en chef

SOMMAIRE

06 DOSSIER SPECIAL : CONGRÈS WFOT 2022

- 7 Retour de notre président sur le congrès
- 9 Les étudiants bénévoles
- 10 Retour du Council Meeting 2022 à Paris
- 13 Interview des trois orateurs français
- 15 Lancement du French Journal of Occupational Therapy

16 L'ASSOCIATION

- 17 Projet associatif 2022-2027 : « 5 orientations pour co-construire l'avenir de l'ANFE »
- 18 Congrès Âge3 et Petit1
- 20 Quelques brèves
- 21 Concours d'articles scientifique 2022

22 ACTUALITÉS ERGOTHÉRAPIQUES

- 23 Projet d'arrêté relatif aux vacances d'aide-soignant, ainsi qu'à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant, pour les étudiants en ergothérapie
- 24 Aptitude à la conduite automobile : arrêtés du 28 mars 2022
- 27 Forfait intervention précoce TND
- 28 Prescription des aides techniques par les ergothérapeutes : où en sommes-nous ?
- 30 Chiffres DREES 2021

32 DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- 33 Portrait de Jennifer Creek
- 35 Les ergos de Coco Velten : Entre pratiques sociales, communautaires et recherches
- 37 Fiche de lecture : Guide du cabinet éco-responsable
- 39 FIF PL : Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

40 POINT JURIDIQUE

- 41 Les grandes lignes de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

ASSOCIATION NATIONALE FRANÇAISE DES ERGOTHÉRAPEUTES

64, rue nationale – CS 41362
75214 PARIS CEDEX 13
Tél : 01.45.84.30.97

COMITÉ DE PUBLICATION

Directeur de publication : Arnaud SCHABAILLE
Rédactrice en chef : Alisson DA CRUZ

CORRECTEUR : Stéphane BILLY

IMPRESSION : Duplprint Mayenne, 733 Rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne - N° SIREN : 878 587 559

MAQUETTE ET MISE EN PAGES : Alisson DA CRUZ - communication@anfe.fr

COUVERTURE : Alisson DA CRUZ

18^E CONGRÈS DE LA WFOT

RETOUR DE NOTRE PRÉSIDENT SUR LE CONGRÈS

Par Arnaud SCHABAILLE - Président de l'ANFE.

En tant que Président de l'ANFE, je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements les plus sincères au comité scientifique et à l'Executive Team de la WFOT ainsi qu'à toutes les personnes, organisations et représentants de l'ergothérapie internationale qui nous ont accordé leur confiance pour l'organisation du 18ème congrès mondial de la WFOT.

J'adresse également un remerciement sincère et appuyé à la fantastique équipe de bénévoles de l'ANFE, ainsi qu'à l'ensemble des salariés de l'association qui ont contribué à la réussite de ce projet. Mille mercis à nos deux fantastiques déléguées Sara Corella Pérez et Sybille Izougarhane pour leur investissement au conseil de la WFOT. Un dernier Award particulier à Alison Da Cruz pour son travail de partage sur les réseaux sociaux et sa grande disponibilité sur le stand ANFE.

Merci enfin au plus de 40 bénévoles étudiants en ergothérapie des IFE français recrutés par l'ANFE. Ils ont été présents et se sont montrés parfaitement efficaces au cours des 5 jours (Education Day et congrès). Ils ont reçu une standing ovation mémorable en clôture du congrès.

Après 5 années de préparation, quelques craintes suite à la COVID et au report de date, l'angoisse finale s'envolant en voyant enfin les chiffres des inscriptions décoller, les ergothérapeutes français et du monde entier ont été nombreux à répondre présent ou à distance.

C'est finalement plus de 2700 personnes de plus de 100 pays qui auront contribué à faire de cet événement un succès dont se souviendra longtemps l'ergothérapie française. Ergo 2000 avait été un formidable tremplin pour notre profession. Gageons que WFOT Paris 2022 nous servira en termes de retombées pour notre profession.

Lors de ces 4 journées, j'ai pu apprécier la qualité des présentations en conférences plénières, mais aussi celle des Workshops ou des présentations orales. Je retiens également de ce congrès que durant 4 jours, j'ai pris plaisir à voir des ergothérapeutes de tout pays échanger formellement et informellement avec cordialité et sincérité. Les ergothérapeutes ont su dépasser la barrière de leur langue pour nouer des contacts entre collègues internationaux et surtout profiter de leurs expériences partagées ou singulières.



C'est avec beaucoup de fierté, mais aussi de trac que j'ai inauguré le congrès. Nous sommes satisfaits que notre ministre en charge des professions paramédicales nous a donné en introduction de ce congrès des gages certes politiques de la considération qu'elle accordait aux ergothérapeutes. Nous saurons lui rappeler lors de nos rendez-vous programmés dans les prochaines semaines.

Les présentations d'ouverture nous ont interpellés sur des sujets tels que l'importance de l'appropriation (l'anthropophagie) des connaissances pour les adapter à tous types de populations pour répondre à leurs besoins spécifiques, ou encore de l'importance de réfléchir en tant qu'ergothérapeute à notre place et nos actions possibles en cas de désastre. En France, si nous sommes relativement protégés de certaines calamités, le risque d'être exposés à des phénomènes exceptionnels n'est pas nul. Les conflits, les tensions, les modifications de l'environnement et du climat risquent d'engendrer des répercussions sur nos occupations et nous devons en prendre conscience pour faire évoluer nos pratiques et développer nos champs d'interventions.

Tout au long de ces 4 jours, les présentations nous ont montré que les préoccupations ou les domaines d'interventions des ergothérapeutes, les sujets de recherches sont somme toute universels, mais que surtout l'ergothérapie française n'a pas à rougir de ses productions, peut-être faut-il juste que les ergothérapeutes français osent publier un peu plus à l'internationale.

Le mardi soir, nous avons organisé une soirée de gala au sein des merveilleux salons de la mairie de Paris. Au cours de la soirée, chacun a été émerveillé par la beauté de ce lieu typique de l'architecture française. Autour d'un cocktail dînatoire animé par un orchestre Jazz Manouche les nombreux convives ont poursuivi les échanges de manière informelle mais là aussi riches. Ces moments de convivialité n'en sont pas moins essentiels pour nouer des relations, activer et renforcer notre réseau international.



#WFOT2022

Celebrating occupational therapy in Paris!



Déjà, le quatrième jour pointe et il nous faut conclure notre congrès. Le temps passe si vite. L'artiste peintre Priscille Déborah nous a fait l'honneur de conclure par une communication exceptionnelle sur la force de l'esprit et de la résilience. Quel bel exemple de courage et d'abnégation pour cette femme, mère de famille, artiste, accessoirement tri amputée et première à porter une prothèse bionique de membre supérieur. Chacun d'entre nous aura été ému et emplí d'un sentiment de respect à l'issue de sa présentation.

Vient le temps de la passation. Cette année, le comité exécutif de la WFOT n'est pas parvenu à départager à temps des dossiers de candidature nombreux et de qualité pour l'organisation du prochain congrès en 2026. Nous ne manquerons pas de vous informer rapidement du pays hôte dès que nous en auront l'information.

Pour conclure, je suis assuré que chaque ergothérapeute ayant participé à ce congrès en sort revigoré. J'invite chacun d'entre eux à partager cette expérience au profit de toutes celles et ceux qui pour une raison ou une autre n'auraient pas eu la chance d'être présents.

Nous regardons vers l'avenir et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour les prochaines Assises de l'Ergothérapie française en 2024 à Paris.

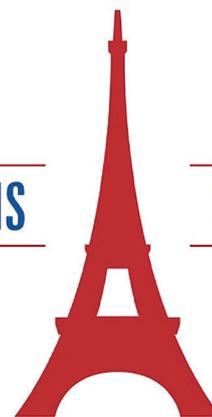
Vous êtes aujourd'hui les promoteurs de la R-Evolution Occupationnelle.

« Soyez fiers, soyez forts, soyez R-Evolutionnaires »

#WFOT2022

PARIS

2022



18TH WFOT CONGRESS

OCCUPATIONAL R-EVOLUTION



LES ÉTUDIANTS BÉNÉVOLES

Par le Bureau National de l'UNAE

Participer à un congrès mondial d'ergothérapie, et surtout en France, est une chance incroyable de toucher de près l'ergothérapie moderne et de faire du lien avec les connaissances acquises en IFE. C'est aussi l'occasion de découvrir des ergothérapeutes et des étudiants du monde entier utilisant au quotidien cette démarche contemporaine centrée sur l'occupation.

C'est ainsi que le 18ème congrès de la World Federation of Occupational Therapist (WFOT) a eu lieu du 28 au 31 août à Paris avec pour thème : La R-Evolution occupationnelle.

C'est sans conteste cette volonté de découverte d'une ergothérapie moderne et de pratiques innovantes qui a su motiver une quarantaine d'étudiants en ergothérapie de toute la France à réaliser des missions de bénévolat au cours de ces 4 jours de congrès. Ces étudiants ont été sollicités quelques mois auparavant par l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) ainsi que l'Union Nationale des Associations des Étudiants en Ergothérapie (UNAE).

Leurs missions étaient multiples et ont permis d'assurer le bon déroulement de cet événement : l'accueil et le conseil des participants, la confection des welcome-packs, ou encore veiller au bon déroulement des conférences, en assistant le président de séance et notamment en s'assurant que les personnes participant au congrès via visio-conférence soient bien représentées et considérées.

Leur participation à ce congrès a sans nuls doutes permis de développer leur future identité et pratique professionnelle en ergothérapie à travers des récits, témoignages et autres rencontres. Cette expérience riche de bénévolat fût en effet pour eux l'occasion d'échanger en anglais auprès d'ergothérapeutes du monde entier et leur a aussi permis d'avoir un accès privilégié au congrès du fait de leurs missions journalières.

Les étudiants ont même été applaudis lors de la plénière de fermeture de l'évènement et nous nous permettons de le redire ici : merci aux étudiants en ergothérapie bénévoles qui ont assuré le bon déroulement de ce congrès !



RETOUR DU COUNCIL MEETING 2022 À PARIS

Par Sara CORELLA PÉREZ & Sybille IZOUGARHANE - Déléguées WFOT

Le Council Meeting a lieu tous les 2 ans, il consiste en l'assemblée générale de la WFOT, où les délégués de chaque pays se réunissent afin de discuter et voter de nombreuses motions.

Cette année, il a eu lieu durant 4 jours à Paris. C'était le premier Council Meeting en présentiel depuis 2018, le dernier s'étant déroulé en visioconférence.

Quelques chiffres et données concernant la réunion de cette année

Nous sommes 630 000 ergothérapeutes dans le monde, et la WFOT comprend 40 000 membres individuels.

Lors de cette réunion, étaient présents 107 pays membres (nombre record de pays représentés) – dont :

- 76 Full Members (ce qui implique que le pays a une association nationale et un programme scolaire approuvé par la WFOT),
- 22 Associate Members (ce qui implique la présence d'une association nationale),
- 7 Regional Groups (qui représentent des regroupements d'associations nationales par région).

C'était la première fois que toutes les associations régionales étaient présentes lors d'un Council Meeting :

- COTEC : Council of Occupational Therapists for the European Countries,
- OTARG : Occupational Therapy Africa Regional Group,
- APOTRG : Asia Pacific Occupational Therapy Regional Group,
- CLATO : Confederación Latinoamericana de Terapeutas Ocupacionales,
- AOTRG : Arab Occupational Therapy Regional Group,
- ACOT : Association of Caribbean Occupational Therapists,
- Kuwait Group.

Nous avons pu voter l'arrivée de nouveaux Full Members :

- Le Liban,
- L'Éthiopie,
- Le Costa Rica,

Et l'arrivée d'un nouvel Associate Member :

- Le Kirgizstan.



Quelques informations diverses discutées lors de cette réunion

Anniversaire :

L'année 2022 est le 70ème anniversaire de la WFOT. À l'occasion de ses 75 ans, la WFOT souhaite créer un document qui regroupera l'histoire de l'ergothérapie mondiale et demande à chaque pays de lui faire parvenir les bribes d'histoire qu'ils détiennent.

WFOT Bulletin :

Actuellement disponible en version papier et numérique, il va cesser d'exister fin 2023, mais tous les bulletins seront disponibles en téléchargement.

Outils de communication :

Création du Delegate Hub et bientôt du Delegate Exchange, afin de faciliter les échanges et de centraliser les documents pour les délégués WFOT qui sont beaucoup sollicités.

Advocacy :

Importance de la promotion de l'ergothérapie au niveau national et régional. Cela passe aussi par l'adhésion aux associations nationales et mondiale.

Documents :

La WFOT produit 4 types de documents :

- Les « position statements »,
- Les « development papers »,
- Les « guiding principles »,
- Les « public statements ».

Tous ces documents sont disponibles sur le site de la WFOT, dans l'onglet Ressources.

La WFOT va réévaluer le processus utilisé dans l'écriture des « position statements ». Plusieurs associations ont fait remonter la difficulté de se retrouver dans ces documents, car ils manquaient de sensibilités culturelles et régionales.

Le choix des représentants travaillant à l'écriture de ces documents sera revu.

Finances :

La WFOT a fait une analyse et une révision des différentes catégorisations monétaires existantes dans le monde (qui servent à classer les tarifs du congrès).

Il en ressort que celle actuellement utilisée, la « World Bank Categories », reste la plus complète et la plus fiable. Néanmoins, bien qu'un pays puisse être considéré à haut revenu et que les ergothérapeutes n'aient pas un haut salaire moyen élevé, ces données étant trop changeantes et multifactorielles, il n'est pas possible pour le moment de le prendre en compte.

Une révision sera effectuée de nouveau dans quelques années.

Focus groups :

Lors du Council Meeting, nous avons travaillé par petits groupes sur les sujets suivants, afin de faire évoluer différents points au sein de l'association, et de fait, au niveau mondial :

- gouvernance de la WFOT,
- éducation et différence des niveaux d'études et diplômes nécessaire pour exercer dans chaque pays
- plan stratégique de la WFOT – « Towards a WFOT global strategy for strengthening the OT workforce »,
- justice, équité, diversité et inclusion.



Nouveau fonctionnement pour les différents événements de la WFOT :

L'Executive Team Meeting a lieu chaque année. Les années où elle ne sera pas suivie d'un Council Meeting et d'un Congrès, la réunion du bureau de la WFOT se fera en ligne. Cela permettra de limiter les coûts de déplacements et cet argent sera réinjecté dans d'autres projets dans le budget.

Le Council Meeting (tous les 2 ans) et le Congrès (tous les 4 ans), auparavant décidés par le Council, seront dorénavant choisis par le bureau de la WFOT en se basant sur une grille de critères comprenant de nombreuses informations (coût, sécurité, réduction des risques, stratégie et politique pour le pays concerné, impact de la présence de la WFOT pour le développement de la profession).

Le prochain Congrès WFOT aura lieu en 2026, le lieu n'a pas encore été dévoilé.

Le prochain Council Meeting se déroulera quant à lui aux Bermudes, en 2024.

Vote du bureau :

Voici le résultat de l'élection des membres du bureau de la WFOT :

- Vice-Présidente : réélection de Margarita González (Colombie)
- Program Coordinator Education : réélection de Tecla Mlambo (Zimbabwe)
- Program Coordinator Research : élection de Lynette Mackenzie (Australie)

Remise de prix :

Le prix « WFOT Thelma Cardwell Foundation Award for Research » a été remis à Maria Agostina Ciampa, Natalia Soledad Fiorella Martínez et Gonzalo Aranés pour leur recherche « Occupational profile, barriers and support needs of homeless people ».

Les prix « Honorary Fellow Award » ont été remis à :

- Sue Baptiste : ex Vice-Présidente de la WFOT et l'une des créatrices de la MCRO (entre autres)
- Margarita González : Vice-Présidente
- Ritchard Ledgerd : actuel Executive Director.

Les « Merit Award » ont été décernés à :

- Liliana Alvarez Jaramillo : ex-rogam Coordinator Research de la WFOT
- Marilyn Pattinson : ex-Présidente de la WFOT
- Sandra Bressler : ex-Program Coordinator Practice Development de la WFOT

Des « Certificate of Service » ont été remis aux délégués terminant leurs fonctions de délégués d'ici à la prochaine réunion :

- Maria Agostina Ciampa - Argentine
- Adam Lo - Australie
- Katia Omura - Brésil
- Anil Srivastava - Inde
- Patrick Hynes - Irlande
- Olya Mangusheva - Ukraine
- Erastus Shuma - Kenya

Des « Certificate of Appreciation » ont témoigné une reconnaissance de la participation à l'organisation du congrès à :

- ANFE - membres du COPIL,
- Arnaud Schabaille : Président de l'ANFE,
- Sybille Izougarhane : Déléguée WFOT,
- Sara Corella Pérez : Déléguée Suppléante WFOT.

Rappels et autres informations sur la WFOT :

- OTION est une plateforme/forum pour discuter avec des ergothérapeutes du monde entier.
- Disaster Management est un module en ligne dans l'onglet Ressource du site de la WFOT.
- Il sera bientôt possible d'avoir un document attestant que vous êtes membre de la WFOT, directement via le site de la WFOT.
- Human Resource Project est disponible sur le site de la WFOT.



INTERVIEW DES TROIS CONFÉRENCIERS FRANÇAIS INVITÉS

Par Eric SORITA, Jean-Michel CAIRE et Samuel POUPLIN

Recherche, pratiques innovantes, modèle professionnel : Les leviers d'une R-évolution cyclique



Jean-Michel, Samuel et Eric ont travaillé sur une présentation commune présentant le contexte français et intitulée « **Recherche, pratiques innovantes, modèle professionnel : leviers d'une R-évolution cyclique** », qu'ils ont articulés en trois parties.

La première partie, présentée par Jean-Michel Caire, abordait la naissance d'un modèle conceptuel français. La deuxième partie, présentée par Samuel Pouplin portée sur l'évolution de la recherche en ergothérapie en France. Enfin, la troisième partie présentée par Eric Sorita abordait le lien entre révolutions technologiques et les pratiques en santé.

Nous leur avons posé trois questions suite à leur intervention pendant le congrès :

JEAN-MICHEL CAIRE

Présentation

Jean-Michel Caire a été diplômé en ergothérapie en 1987, et il a travaillé depuis près de 20 ans avec des populations adultes ayant eu un AVC, TC et maladie neuro dégénérative. Il est titulaire d'un Doctorat en Sciences de l'Education Anthropologie et diffusion des savoirs, obtenu en 2015. Il est auteur de nombreux articles sur ergothérapie et occupation, articles scientifiques et plusieurs ouvrages. Il est notamment co-auteur d'un prochain ouvrage à paraître, intitulé « L'apprentissage en ergothérapie autour des occupations humaines : guide de pratique ».

Il est aujourd'hui directeur de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Toulouse et chercheur associé à l'université Paul Sabatier et à l'université Jean Jaurès de Toulouse.

Comment vous appréciez vous le thème du congrès « Occupational R-Evolution » ?

Cette R-Evolution s'inscrit dans l'approche que j'ai pu avoir dans ma carrière et que je souhaite transmettre à travers l'enseignement en Institut de Formation. Les approches centrées sur la personne et ses occupations peuvent tout à fait s'accorder aux perspectives de changement de notre système de santé qui soutienne aujourd'hui l'approche domiciliaire et le développement des parcours de soins.

Quels sont les 3 points à retenir de votre intervention ?

1. L'ergothérapie se donne comme défi celui de participer à une société inclusive, c'est à dire qui permette à chacun de pouvoir accéder à ses occupations et son rôle social.
2. La conception d'une modélisation d'un processus d'intervention en ergothérapie ne pourra émerger que dans une réflexion créative entre la pratique, la recherche et la pédagogie.
3. La vraie nouveauté naît toujours dans le retour aux sources (Edgar Morin « Amour, Poésie, Sagesse » édition seuil, 1997).

ERIC SORITA

Présentation

Eric Sorita est ergothérapeute depuis 1984, et a travaillé durant 25 ans auprès de populations adultes essentiellement avec des lésions cérébrales et troubles cognitifs. En 2013, il a obtenu un Doctorat en sciences cognitives, portant sur l'utilisation de la réalité virtuelle en réadaptation cognitive.

Aujourd'hui maître de conférences associés au sein de l'institut universitaire des sciences de la réadaptation de l'université de bordeaux ainsi que formateur en ergothérapie au CHU de Bordeaux, Eric continue à

porter ses travaux sur la réalité virtuelle, mais aussi aussi sur l'évolution des patients post-AVC en vie quotidienne. Eric a contribué à de nombreux ouvrages et travaux, notamment pour faciliter l'accès aux outils internationaux aux ergothérapeutes français. Il se revendique d'ailleurs comme étant très inspiré par des collègues internationaux depuis le début de sa carrière, qu'il nomme de « vrais inspirateurs de pratique quotidienne ».

Comment vous appropriez vous le thème du congrès « Occupational R-Evolution » ?

L'appropriation s'est faite assez naturellement pour moi. Mes axes de recherches sont technologiques, réalité virtuelle et enregistrement accélérométriques en vie quotidienne notamment.

Ils sont encore peu utilisés de façon systématique en pratique clinique courante et peu implémentés à domicile et en télééducation, mais les travaux de recherche avancent bien sur ces points et leur implémentation en pratique courante devrait pouvoir s'accélérer dans les années à venir

Quels sont les 3 points à retenir de votre intervention ?

1. intégrer dans la pratique de l'ergothérapie l'évolution des technologies numériques.
2. ne pas renier nos valeurs professionnelles malgré cette évolution technologique.
3. s'ouvrir aux travaux et avancées de l'ergothérapie au niveau international pour consolider l'ergothérapie en France

SAMUEL POUPLIN

Présentation

Obtenu son diplôme d'ergothérapie en 1994, et son Doctorat en Sciences du sport, de la motricité et du mouvement humain en 2016. Auteurs de nombreux ouvrages et publications scientifiques dans le domaine des sciences de l'occupation et des nouvelles technologies, il a été primé par plusieurs prix, notamment du Prix de la Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation récompensant les meilleurs travaux doctoraux dans le champ de la rééducation et de la réadaptation et du Prix de la Fondation Matmut Paul Bennot / ANFE récompensant le meilleur travail de recherche en ergothérapie. Samuel est aujourd'hui toujours impliqué en clinique, en enseignement et en recherche, et est Directeur de l'Unité de Recherche ERPHAN (Equipe de REcherche Paramédicale sur le Handicap Neuromoteur).

Comment vous appropriez vous le thème du congrès « Occupational R-Evolution » ?

Pour ma part Occupational R-evolution en France se fait par le contexte politique, universitaire favorisant l'accélération et le développement de la recherche en ergothérapie !

Quels sont les points à retenir de votre intervention ?

Les enjeux pour demain pour la recherche en ergothérapie ? Tout d'abord, être plus nombreux !

Même si nous voyons une belle progression d'ergothérapeutes PhD, cela reste très modeste par rapport aux autres professions en France et à l'international. Il est de même important d'augmenter le nombre de publications scientifiques qui reste encore trop anecdotique. Les projets existent, il faut valoriser!

De même, un travail semble encore nécessaire pour continuer l'ouverture des postes de maîtres de conférence / professeur en CNU 91. Les universités étant autonome, un travail de lobbying interne devrait être mené ainsi qu'au ministère. Dans tous les cas, une réflexion sera à mener afin de définir quel statut / poste professionnel nous pouvons offrir à ces jeunes professionnels issus de la filière Licence Master Doctorat. Enfin, une réflexion est à mener de l'intérêt d'ouvrir des écoles doctorales en CNU 91 afin de pouvoir qualifier nos thèses en Sciences de la réhabilitation.



Légende : Eric Sorita, Samantha Shann (Présidente de la WFOT), Cynthia Engels et Samuel Pouplin. Jean-Michel Caire n'est pas sur la photo, car il était en visioconférence.

French Journal Of Occupational Therapy



pie

Occupational Therapy est une discipline qui vise à aider les personnes à retrouver ou à développer des activités significatives de la vie quotidienne. Elle est basée sur le processus de réhabilitation et d'insertion professionnelle.

La réhabilitation par l'activité est un concept qui vise à aider les personnes à retrouver ou à développer des activités significatives de la vie quotidienne. Elle est basée sur le processus de réhabilitation et d'insertion professionnelle.

Source : Freylik

French Journal Of Occupational Therapy

La nouvelle revue scientifique gratuite de l'ANFE



THE FRENCH JOURNAL OF OCCUPATIONAL THERAPY

La nouvelle revue scientifique gratuite de l'ANFE !

Objectif : Publier des articles scientifiques sur l'ergothérapie, l'occupation et les sciences de l'occupation pour faire avancer la pratique et développer des connaissances pour la recherche, la pratique, la formation et la politique en ergothérapie.

15



POUR EN SAVOIR PLUS, SCANNEZ MOI !



JOURNAL 100% DIGITAL - OPEN ACCESS EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

<https://fjot.anfe.fr/>

L'ASSOCIATION

PROJET ASSOCIATIF

2022-2027

Par Amélie SARAGONI - Vice-Présidente, Clémence TANNEAU - Secrétaire générale et Marie VISEUX - Administratrice de L'ANFE.

Projet associatif 2022-2027 : « 5 orientations pour co-construire l'avenir de L'ANFE »

Voilà déjà plusieurs LME que nous vous parlons du renouvellement du projet stratégique de L'ANFE. L'objet d'un tel projet est de fixer les orientations que portera L'ANFE lors des cinq prochaines années. Le précédent projet, Horizon 2022, comme son nom l'indique, touche à sa fin en novembre.

Lors de l'assemblée générale de novembre 2021, nous avons eu l'occasion de vous présenter le bilan des actions menées dans le cadre des 10 axes de la stratégie d'Horizon 2022. Cette assemblée générale était également l'occasion de vous présenter la méthode employée pour renouveler le projet stratégique.

Nous avons souhaité adopter une démarche participative, co-élaborative et formatrice pour que ce projet soit le reflet des ergothérapeutes. Différents thèmes sur lesquels nous souhaitions avoir des retours ont été identifiés : promotion de L'ANFE, développement des pratiques, engagement associatif, diffusion des savoirs, qualité des pratiques. Cela a conduit à l'organisation de 5 ateliers. Pour chacun des thèmes, deux temps d'échange ont été organisés – deux fois deux heures, en fin de semaine.

Chaque atelier était construit de la même façon. Dans un premier temps avait lieu la présentation, avec l'aide de notre facilitateur Pierre Varinard (Wecellium.fr) et de la plateforme Miro. Puis un temps d'inclusion était effectué afin que chacun se familiarise à l'outil et se l'approprié. C'était également l'occasion de faire connaissance. Par la suite étaient présentés les éléments clés liés au thème de l'atelier, par les membres du Copil présents lors de l'atelier. Ensuite, différents temps de réflexion étaient ménagés – réflexion personnelle, puis en binôme, après quoi les binômes étaient combinés afin de donner lieu à une réflexion collective. Un dernier temps de réflexion regroupait l'ensemble des participants.

Des votes pondérés étaient effectués à la fin des ateliers. Pour le premier atelier, ces votes permettaient d'identifier les points clés les plus importants pour les participants. Lors du second atelier ces votes permettaient de choisir les axes sur lesquels les participants souhaitaient que L'ANFE s'engage. Le Copil, en accord avec le conseil d'administration, s'est engagé à intégrer au projet stratégique 2022-2027 les deux propositions obtenant le plus de votes.

Au terme de ces votes, tous ont pu échanger sur le sens de la démarche.

Le 20 juin fut le jour de la restitution. L'ensemble des participants aux ateliers étaient invités, ainsi que le conseil d'administration et les salariés. Cette soirée entendait célébrer l'ensemble du travail réalisé, et était l'occasion de présenter les différentes orientations retenues à l'issues du vote direct des participants. Un tableau des pépites (image 1) a été confectionné. Puis un temps d'échange thématique a été organisé pour que chacun puisse discuter, enrichir son réseau, réfléchir à sa façon de s'impliquer dans L'ANFE. L'ensemble des participants nous ont fait des commentaires enthousiastes, à la fois sur la méthode choisie, sur la qualité des échanges et sur le plaisir de s'être engagés.

Ainsi, l'ensemble des membres du Copil, après le vote du conseil d'administration, sont ravis de vous annoncer que le projet associatif 2022-2027 « 5 orientations pour co-construire l'avenir de L'ANFE » est en cours de production. Chacune des orientations demande à être déclinée en orientations stratégiques auxquelles seront associés des objectifs opérationnels et des moyens... mais, pour cela, il faudra attendre l'assemblée générale de 2022 !

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des participants pour leur implication, et poursuivons la rédaction du projet stratégique pour vous le présenter lors de l'assemblée générale de 2022.



EN QUELQUES CHIFFRES

- 5 x 2 ateliers
- 6 membres du Copil impliqués
- 1 facilitateur
- 46 participants
- 20 h d'atelier
- 15 h de préparation et coordination
- 11 post-it retenus
- 5 orientations élaborées

CONGRÈS ÂGE3 ET PETIT1

Par Alice BOULLAUD - Référente des délégués territoriaux, mission « Événements et cohésion »

En 2022, dans plusieurs grandes villes de France (Paris, Rennes, Montpellier, Lyon, Nantes, Toulouse, Lille, Nancy et Marseille), se sont tenus ou se tiendront prochainement deux salons organisés par C.Inédit, gratuits pour les professionnels d'établissement :

- le salon Âge3 destiné aux professionnels des structures accueillant des personnes âgées sur le thème : « FAUT-IL TRANSGRESSER POUR PROGRESSER ? »
- le salon Petit1 destiné aux professionnels du secteur de la petite enfance sur le thème : « COVID-19, 1000 PREMIERS JOURS ET APRÈS... »

Les organisateurs de ces congrès ont sollicité l'ANFE pour impliquer les ergothérapeutes des territoires en proposant une intervention d'une heure en séance plénière liée aux thèmes proposés et la tenue d'un stand pour représenter l'association. En décembre 2021, le comité territorial s'est mobilisé pour identifier des volontaires afin d'élaborer le format et le contenu des présentations pour ensuite participer en présentiel aux événements.

Après l'appel du comité, des groupes de travail, composés de bénévoles de l'ANFE, se sont réunis à de nombreuses reprises en visioconférence pour co-construire des présentations reproductibles à l'ensemble des congrès.

Congrès Âge3

Le groupe de travail ANFE/ÂGE3 est constitué de 10 ergothérapeutes ayant un champ d'expertise en gériatrie (Jérémy Énez, Anne-Laure Lopez, Charlotte Moreau, Esmeralda Gauthier, Anne Régnacq, Julie Fournier-Dupré, Claudia Ruppert, Amélie Poulmarc'h, Cyprien Dupont et Alice Boullaud). Ce groupe s'est réuni 4 fois en visioconférence pour préparer la présentation du rôle de l'ergothérapeute en lieu de vie recevant des personnes âgées, en lien avec le sujet des salons : « Faut-il transgresser pour progresser ? » En plus de ces temps d'échange, un travail conséquent a été fourni par les membres tant sur la recherche d'informations, de visuels, de sources que sur la préparation du support de communication.

À ce jour, 3 ergothérapeutes de l'ANFE ont réalisé la présentation lors des congrès de Rennes (Jérémy Énez), Lyon (Anne-Laure Lopez) et Nantes (Esmeralda Gauthier).

Les assemblées des congrès étaient majoritairement composées de directeurs d'établissement pour les deux premiers. Pour le troisième, une plus grande représentativité de soignants a été observée. Les retours ont été très positifs tant du côté de l'organisation et des participants que du côté des intervenants ergothérapeutes, comme en témoigne Anne-Laure Lopez :

« Ce fut un temps d'échange constructifs sur la connaissance de notre métier auprès des collègues et des directions, avec beaucoup de questions sur l'embauche d'un ergothérapeute, notamment de la part des directions et des professionnels constatant le manque dans leur structure.

Cette intervention permet de reposer des grands concepts en gériatrie, et de remettre le résident au centre de sa vie, même en EHPAD. Les exemples concrets ont également permis au public de bien comprendre notre rôle en EHPAD : j'ai reçu des retours positifs en fin d'intervention. »



Les prochains congrès Âge3 auront lieu dans les villes suivantes :

- Lille - 22 septembre 2022
- Nancy - 22 octobre 2022
- Marseille - 17 novembre 2022
- Toulouse - 1er décembre 2022

« UN ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES CENTRÉ SUR LEURS OCCUPATIONS TOUT EN FAVORISANT LEUR PROTECTION »

15H30
16H30

L'ergothérapeute s'engage dans la promotion de l'équilibre occupationnel des personnes âgées. Sécurité, autonomie et performance sont les objectifs principaux de l'accompagnement de l'ergothérapeute pour permettre à chaque personne de réaliser ses activités quotidiennes et garantir une qualité de vie satisfaisante. Adapter l'environnement physique et social dans une approche centrée sur les besoins et les envies des personnes est la meilleure manière de les protéger. L'ergothérapeute agit dans une démarche pluridisciplinaire pour veiller au respect des choix de la personne accompagnée et valoriser ses engagements dans des processus de changement visant à son épanouissement.

Figure 1 : Descriptif de l'intervention des congrès Âge3

Congrès Petit1

Le groupe de travail ANFE/Petit1 est constitué de 5 ergothérapeutes volontaires ayant un champ d'expertise en pédiatrie et un fort intérêt pour l'accompagnement de l'enfant et des parents dans les 1000 premiers jours (Clémence Tanneau, coordinatrice, Sarah Castro, Capucine Hamdi-Bourgois, Pauline Dantin). D'autres bénévoles ont rejoint le projet au fil des mois afin de représenter les ergothérapeutes sur l'ensemble des salons (Olga Jimenez-Nodet, Blandine Gibiat, Alexandra Le Loarer, Théophile Mabon).

Le groupe, comme pour Âge3, s'est réuni lors de nombreuses visioconférences pour travailler sur une présentation complète et dynamique sur le sujet des 1 000 premiers jours tout en s'appuyant sur la contribution préexistante de L'ANFE.



À ce jour, 6 ergothérapeutes de L'ANFE ont réalisé la présentation lors des congrès de Paris (Sarah Castro), Lyon (Clémence Tanneau) et Montpellier (Olga Jimenez-Nodet, Blandine Gibiat et Alexandra Le Loarer) et Nantes (Théophile Mabon).

Les différentes interventions ont été fortement appréciées par les personnes présentes au congrès.

Arnaud Cordier (directeur associé C.Inédit) : « L'intervention de L'ANFE à Paris sur Petit1 a été fortement appréciée, et a réuni plus de 100 personnes ».

Les bénévoles de L'ANFE sont ravis des présentations proposées, comme en témoigne Sarah Castro : « Très chouette expérience, les professionnels présents étaient vraiment à l'écoute et avaient la volonté de travailler en pluripro ! Les échanges étaient variés et j'ai senti une vraie volonté d'élargir les accompagnements. »

Les prochains congrès Petit1 auront lieu dans les 4 villes suivantes :

- Lille - 20 septembre 2022
- Nancy - 18 octobre 2022
- Marseille - 15 novembre 2022
- Toulouse - 29 novembre 2022

L'ANFE y sera également représentée par des membres du groupe de travail, afin de clôturer cette année de partenariat dont le bilan est majoritairement positif.

Le comité territorial remercie l'ensemble des personnes citées dans cet article pour leur grande implication et leur motivation pour ce projet. Nous sommes fiers du travail qui a été effectué et des retours excellents sur la qualité des présentations. Plusieurs congrès se tiendront d'ici la fin de l'année 2022.

Nous espérons faire perdurer ce partenariat l'an prochain en assurant une présence et une intervention sur l'ensemble des salons. Notre volonté est d'impliquer un plus grand nombre d'adhérents de L'ANFE dans ce partenariat pour permettre des présentations en binôme ainsi qu'une présence quotidienne au stand de L'ANFE.

Si vous êtes intéressés pour rejoindre l'aventure à nos côtés l'an prochain ou si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter : ref.evenement@anfe.fr

QUELQUES BRÈVES...

DÉPART DE MYRIAM HASNAOUI (SFC)

Une nouvelle page se tourne au sein du service de formation continue. Après 9 ans de collaboration, Myriam Hasnaoui part pour de nouvelles aventures professionnelles. Rigoureuse et curieuse, elle a contribué activement à l'obtention des certifications AFNOR puis Qualiopi et à la validation des programmes par l'ANDPC. Ses compétences d'organisatrice et de coordinatrice ont permis de développer les formations intra établissement et de créer l'offre de formation mutualisée.

PROGRAMMATION DU CYCLE DE WEBINAIRES POUR 2023

L'ANFE a été pionnière dans la mise en place de webinaires et n'a pas attendu la crise sanitaire, et ses restrictions de déplacements, pour utiliser cette modalité de conférence en ligne. En effet, depuis octobre 2019 nous organisons des webinaires gratuits et réguliers (mensuels) à destination des adhérents de l'association. Cette modalité de conférence en ligne gratuite est particulièrement appréciée des participants (satisfaction moyenne de 9,4/10). Depuis 2019, plus de 30 webinaires ont été réalisés, avec une fréquentation moyenne de 150 participants en direct. L'ensemble des vidéos est également disponible en replay sur l'espace adhérent du site. Les thématiques couvrent à la fois des aspects scientifiques, des nouvelles pratiques ou outils en ergothérapie, mais également des sujets d'actualités.

L'ANFE travaille dès à présent sur la programmation des webinaires de l'année 2023. Si vous souhaitez partager votre expertise sur une pratique innovante, une recherche que vous menez ou toute expérience qui mériterait d'être partagée avec la communauté des adhérents de l'ANFE, vous pouvez adresser un courriel à directeur.technique@anfe avant le 1er décembre 2022.

CATALOGUE 2023

Le catalogue 2023 offre une présentation renouvelée. Sur chaque programme un QR code vous donne accès au programme en ligne avec la possibilité de consulter les dates des prochaines sessions.

Le Collège formation a sélectionné trois nouveaux programmes de formation.

- **E32** : Le modèle de l'occupation humaine (MOH) et ses outils validés d'évaluation auprès de la population pédiatrique : SCOPE, PVQ/VQ et COSA.
- **E33** : Initiation aux principes de thérapies intensives en pédiatrie : une pratique basée sur les objectifs centrés sur l'activité
- **G27** : REEDUCATION et entretien de l'équilibre des personnes âgées

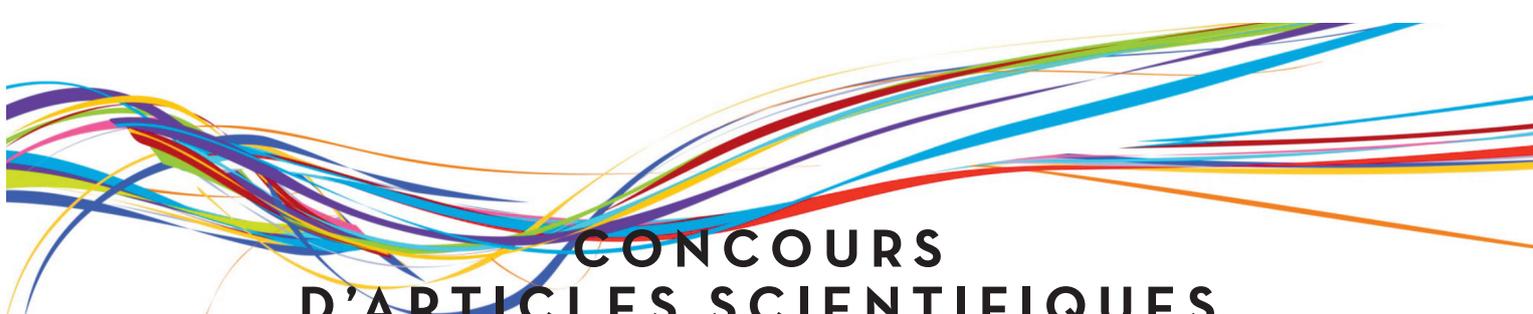
Un autre programme destiné aux **ergothérapeutes installés ou qui s'installent en pratique libérale** a été complètement remanié et sera proposé 100% en ligne à partir de mi-septembre. **Un premier module axé sur l'installation et un second module animé par des ergothérapeutes experts proposera de la supervision clinique aux professionnels.**

Désormais toutes nos formations sont reliées à une e-plateforme pour faciliter les échanges pédagogiques entre les apprenants et les formateurs.

CALENDRIER CONGRÈS 2023/2024 DE L'ANFE

L'ANFE organisera 3 événements (à noter dans vos agendas !) :

- XIVèmes Journées Nationales d'Ergothérapie sur le thème de la Pédiatrie, les 29 & 30 Juin 2023, à Lyon,
- Les Journées Ergothérapie Pratique les 28 & 29 septembre 2023 à Issoudun,
- Les Assises au printemps 2024



CONCOURS D'ARTICLES SCIENTIFIQUES

Issus des Mémoires en Ergothérapie Diplôme d'État 2022

Le comité de rédaction de la revue **ergOthérapies** publiée par l'ANFE a le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un **concours d'articles scientifiques, écrits à partir des mémoires de fin d'étude.**

Ce concours s'adresse aux ergothérapeutes ayant obtenu leur Diplôme d'État en France en 2022.

Un jury composé d'ergothérapeutes et de cadres de santé exerçant dans différents domaines d'activités sélectionnera **plusieurs articles** en vue de leur **publication**.

Un prix de **450 €** ainsi qu'un **abonnement numérique d'un an à la revue ergOthérapies** seront attribués à l'auteur du **meilleur article scientifique**, par l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE).

Critères de sélection :

La revue **ergOthérapies** souhaite promouvoir les écrits d'étudiants selon trois grands critères qui constitueront le cadre de sélection du meilleur article :

- ▶ **La centralité des concepts spécifiques à l'intervention en ergothérapie.** L'article sera orienté explicitement sur l'occupation des personnes, sa compréhension et/ou les interventions se préoccupant d'améliorer les habiletés, la performance, la participation et l'engagement dans les activités.
- ▶ **L'utilisation d'une démarche scientifique.** L'article devra faire écho à la méthodologie du mémoire, associée aux approches scientifiques quantitatives ou qualitatives, et permettant de mettre en évidence une problématique de recherche claire et actualisée par rapport à l'éventail des pratiques de terrain actuelles ou potentielles en ergothérapie.
- ▶ **Le respect de la présentation d'un article scientifique.** L'article devra respecter les « Recommandations aux auteurs » de la revue **ergOthérapies** (en page 2 des revues, ou à consulter sur www.anfe.fr), et se présenter sous la forme d'un article scientifique.

Pour concourir :

- En 1^{ère} page de l'article, préparez une « **page de titre** » mentionnant :
 - ▶ Vos coordonnées : nom et prénom, adresse postale, courriel, coordonnées téléphoniques, photo de l'auteur.
 - ▶ Votre parcours : IFE où vous avez effectué vos études, date d'obtention du DE, nom du directeur de mémoire, et le cas échéant le nom de la personne qui vous a accompagné dans l'écriture de cet article.
 - ▶ Le titre du mémoire initial, s'il est différent de celui de l'article.
 - ▶ Le titre de l'article présenté.
- Le reste de l'article devra respecter les **Recommandations aux auteurs** de la revue **ergOthérapies**, et notamment :
 - ▶ Positionner l'article dans un « type d'article » à caractère scientifique (« article scientifique original » ou « revue de littérature »)
 - ▶ Présenter un résumé, des mots-clés en français et en anglais, ainsi qu'une bibliographie.

⇒ Envoyez **votre article en version numérique**, entre le **1^{er} septembre** et le **31 décembre 2022**

Par courriel ou via une plate-forme de téléchargement numérique, à : revue.secretariat@anfe.fr

Ou par voie postale à : « Concours d'articles DE 2022 », s/c Sarah Béguin, 35 rue du Guern, 56400 Sainte Anne d'Auray.

Pour consulter le règlement du concours, les recommandations aux auteurs, ou pour toute autre question relative à ce concours : revue.secretariat@anfe.fr ou www.anfe.fr

ACTUALITÉS ERGOTHÉRAPIQUES

PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AUX VACATIONS D'AIDE-SOIGNANT

Par Flora CALIPARI - Présidente de l'UNAEF & Julie COLLET - Vice-présidente de l'UNAEF

Projet d'arrêté relatif aux vacations d'aide-soignant, ainsi qu'à l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant, pour les étudiants en ergothérapie

Le manque important de personnel soignant et notamment d'aides-soignants dans les structures de soins s'est fait ressentir durant la crise sanitaire Covid-19. Cet hiver, le ministère de la Santé a publié un arrêté autorisant certains étudiants en santé à réaliser des actes d'aide-soignant au cours de leur formation ou d'obtenir le diplôme d'aide-soignant en cas d'abandon des études. Les ergothérapeutes étant exclus de ce texte, l'ANFE a demandé à la DGOS, lors d'une réunion du HCPP, d'inclure les ergothérapeutes dans le dispositif. C'est dans ce contexte que l'UNAEF (Union nationale des associations des étudiants en ergothérapie) a été sollicitée par la DGOS (Direction générale de l'offre de soins) mandataire du ministère des Solidarités et de la Santé dans la mise à jour de l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacations d'aide-soignant.

L'UNAEF a effectué un travail de parallélisme entre les référentiels de formation d'ergothérapeute de l'arrêté du 5 juillet 2010 et d'aide-soignant de l'arrêté du 10 juin 2021. Les contenus similaires entre les formations ont été identifiés dans le but de respecter la sécurité de l'étudiant en ergothérapie effectuant des activités d'aide-soignant ainsi que les personnes prises en soin lors des vacations. L'ANFE ainsi que le SIFEF (Syndicat des Instituts de formation en ergothérapie français) se sont joints à l'UNAEF dans la réflexion de la mise en application de l'arrêté.

Pour accéder à ces vacations, plusieurs critères ont été établis. Les étudiants en ergothérapie, au même titre que les étudiants en masso-kinésithérapie et en soins infirmiers dans l'arrêté du 3 février 2022, devront être admis en deuxième année de formation pour réaliser ces vacations. Aussi, ils devront obtenir les crédits relatifs au stage du semestre 2 réalisé dans un établissement sanitaire ou médicosocial, au sein d'une équipe soignante comprenant au moins un aide-soignant et un infirmier, leur permettant de réaliser certaines activités d'aide-soignant.

En plus des crédits liés à certaines unités d'enseignement de la première année, la participation à la formation des soins d'urgence de niveau 2 est également requise.

Des conditions semblables sont exigées pour l'obtention du diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) en cas d'interruption de formation ou d'inactivité professionnelle durant trois ans au minimum. L'actualisation de l'arrêté précise les conditions de mise en application du projet.

Cette mise à jour concerne les formations d'ergothérapeute, de pédicure podologue, de manipulateur en électroradiologie médicale ou de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologue thérapeutique. Les formations en soins infirmiers et de masseur-kinésithérapeute étaient déjà intégrées au texte.

Dans l'étude de ce texte réglementaire, l'UNAEF a recueilli l'opinion des étudiants en ergothérapie par ses administrateurs lors d'un temps d'échange sur le sujet. Par ailleurs, les étudiants ont pris connaissance de ce projet d'arrêté lors du WEF (Week-end de formation) de l'UNAEF. Ce projet soulève l'intérêt des étudiants en ergothérapie. Ils pourront réaliser des vacations d'aide-soignant afin d'acquérir une expérience professionnelle dans le domaine de la santé de manière cadrée et sécurisée. Ils développeront ainsi des compétences soutenant leur pratique en ergothérapie dans les activités de la vie quotidienne.

Malgré un avis défavorable des membres du HCPP, l'arrêté du 5 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 3 février 2022 relatif aux vacations des étudiants en santé a été publié en accord avec les associations professionnelles.



APTITUDE À LA CONDUITE AUTOMOBILE

Par Cécile BERNIER - Ergothérapeute à Nantes, Pauline COIGNARD - Médecin MPR à Ploemeur & Aline VILARD-HERVÉ - Cadre de santé à Saint-Nazaire.

Le gouvernement a publié le 28 mars 2022 deux nouveaux arrêtés :

- **Modification de l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif à l'organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite automobile.** « Ce texte précise qu'afin de contribuer à assurer la continuité du contrôle médical de l'aptitude à la conduite, le présent arrêté modificatif porte de 73 ans à 75 ans l'âge limite au-delà duquel un médecin ne peut plus bénéficier de l'agrément pour effectuer le contrôle médical de l'aptitude à la conduite ».
- **Abrogation de l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée de validité limitée.**

Voici quelques points importants à retenir dans l'exercice de nos pratiques en structure sanitaire ou médico-sociale. Il est important de préciser que le médecin a un devoir d'information auprès de son patient/usager. Celui-ci doit en effet expliquer les conséquences de sa pathologie sur la conduite automobile et l'informer de son obligation en tant que conducteur de se présenter devant un médecin agréé. Le médecin est soumis au secret professionnel dans la mesure où le législateur n'a pas prévu d'exception au secret professionnel pour le signalement des conducteurs à risque.

- **ARTICLE 5 :** « avant chaque contrôle médical, l'utilisateur répond loyalement par écrit à un questionnaire à l'usage exclusif du médecin agréé consultant hors commission médicale ou au sein de la commission médicale ».
- **ARTICLE 6 :** Le médecin agréé, lorsqu'il le « juge utile, peut demander des examens complémentaires [...] et dans les cas appropriés un examen psychotechnique ». « S'il juge nécessaire un avis médical spécialisé peut être demandé [...], ou un test de conduite afin de réaliser une mise en situation ».

1. Rappel sur les notions de compatibilité et incompatibilité :

« Lorsqu'une affection entraîne "une incompatibilité" médicale avec la conduite, qu'elle soit définitive ou temporaire, le médecin agréé rend l'"avis inapte".

Lorsqu'une affection permet une « compatibilité définitive » sans aménagement du véhicule ou appareillage obligatoire pour le conducteur et si cette affection est isolée et sans évolution défavorable prévisible, le médecin rend « l'avis apte pour la durée de validité fixée par la réglementation ». Les mots « compatibilité définitive » s'entendent ainsi : « sans limitation de durée ».

« Lorsque l'affection permet une "compatibilité définitive avec aménagement selon l'évaluation", le médecin agréé rend l'avis « apte avec les restrictions ou dispenses suivantes ». Dans ce cas la case "autres" est cochée et la notion d'aménagement et/ou appareillages nécessaires est précisée dans la case "observations". Les mots compatibilité définitive s'entendent encore là "sans limitation de durée" ».

« Lorsqu'une affection permet une "compatibilité temporaire", le médecin rend l'avis "apte temporaire pour une durée de validité limitée à [...]". La durée de cette compatibilité temporaire est comprise dans les limites prévues à l'article 3 du présent arrêté "supérieure ou égale à six mois et inférieure ou égale à 5 ans". »

2. En ce qui concerne les pathologies pour les groupes légers

- **Pour les AIT (accident ischémique transitoire) :** « la compatibilité définitive est conditionnée par un traitement [...], un suivi [...] et un avis médical spécialisé si nécessaire ».
- **Pour les Accidents vasculaires hémorragiques ou ischémiques non transitoires, traumatismes crâniens, lésions cérébrales acquises non évolutives (anoxie cérébrale, encéphalites, méningo-encéphalites) et autres troubles neurologiques liés à une atteinte du système nerveux central ou périphérique (tumeurs, SEP, myopathie, maladie de parkinson) :** « incompatibilité tant que l'état n'est pas stabilisé et que le bilan n'a pas été réalisé par une équipe pluridisciplinaire comprenant au moins un médecin spécialiste neurologue ou médecin MPR et un ergothérapeute, puis incompatibilité définitive ou compatibilité temporaire définitive ; « l'avis du médecin agréé tient compte du bilan ci-dessus et fait une proposition d'aménagement du véhicule si nécessaire ».

- **Pour les crises d'épilepsie** : « un usager est considéré comme souffrant "d'épilepsie" lorsqu'il subit deux crises d'épilepsie ou plus espacées de 24 heures au cours d'une période de 5 ans selon définition de l'ILAE (International League Against Epilepsy). Une crise d'épilepsie provoquée est définie comme une crise déclenchée par un facteur causal identifiable. »

Dans le cadre de première crise initiale d'épilepsie non provoquée, une incompatibilité temporaire de 6 mois s'applique sauf lorsque le neurologue estime avant l'expiration des 6 mois que le risque de nouvelle crise est négligeable (il transmet alors un avis motivant sa décision médicale). Ensuite l'usager sera déclaré « apte à la conduite » avec « compatibilité temporaire » après une période de 6 mois sans crise ou avec ou sans traitement et si le neurologue estime que le risque de nouvelle crise est négligeable au vu des éléments. Le traitement doit être compatible avec la conduite. Une compatibilité définitive pourra être attribuée au bout de 5 ans sans aucune crise et si le neurologue estime que le risque de crise est négligeable.

Si une nouvelle crise survient dans la période de 5 ans, sera appliquée une incompatibilité temporaire pendant un an sauf si le neurologue estime que le risque de nouvelle crise est négligeable. Ensuite une compatibilité temporaire pour une durée de 5 ans sera mise en place s'il n'existe pas de crise, s'il y a un avis neurologique, un suivi médical spécialisé et un traitement. Une compatibilité définitive pourra être mise en place au bout de 5 ans. Dans le cadre de la modification ou l'arrêt d'un traitement antiépileptique sans récurrence, une incompatibilité temporaire de trois mois sera mise en place ou pour toute crise d'épilepsie survenue après une modification ou un arrêt de traitement.

- **Pour les troubles cognitifs des pathologies neuro-évolutives de type Alzheimer et les maladies apparentées (MAMA)** : une incompatibilité est mise en place tant que le doute sur la nature du trouble subsiste. Un avis spécialisé est demandé sans délai auprès d'une équipe pluridisciplinaire qui comprend un ou des médecins spécialistes (neurologue, gériatre, psychiatre, médecin de médecine physique et réadaptation). Une incompatibilité sera appliquée dans le début du stade 3 de l'échelle de Reisberg.

Cet arrêté suscite actuellement la contestation de la SFGG (Société française de gériatrie et de gérontologie), de la FCM (Fédération des centres de mémoire), de France Alzheimer et de l'association Old up. Pour le Pr Nathalie Salles (médecin gériatre au CHU de Bordeaux et présidente de la SFGG), « on ne peut pas réduire une décision si importante à un score et encore moins quand ce score est en l'occurrence l'échelle de Reisberg qui n'est plus utilisée en gériatrie depuis 20 ans pour mesurer quoi que ce soit ».

- **Pour les hémiplésies, les paralysies plexiques** : une compatibilité temporaire ou définitive (selon le potentiel évolutif) avec aménagement selon évaluation peut être mise en place ou une

incompatibilité temporaire ou définitive si les conclusions médicales s'y opposent.

- **Pour les amputations ou paralysie des doigts, mains** : une compatibilité définitive est possible si la pince est fonctionnelle, bilatérale avec opposition efficace et la force musculaire de préhension sensiblement équivalente à celle d'une main normale.
- **Pour les apnées du sommeil (modérées ou sévères)** : une incompatibilité s'impose tant que la somnolence persiste malgré le traitement et ensuite une compatibilité de 3 ans au maximum sera mise en place. À noter que la reprise de la conduite automobile peut avoir lieu après 4 semaines de traitement avec confirmation de l'efficacité thérapeutique.
- **Pour les patients diabétiques** : une incompatibilité est mise en place si le conducteur a des hypoglycémies sévères ou s'il n'est pas suffisamment conscient des risques liés à l'hypoglycémie. Une compatibilité temporaire est mise en place pour tout patient avec traitement et suivi.
- **Pour les troubles de l'usage de l'alcool et de drogue** : une incompatibilité est décidée tant qu'un état de dépendance existe, puis une compatibilité temporaire d'un an. Les évaluations pour déterminer la compatibilité sont réalisées en commission médicale. Un accompagnement adapté en addictologie peut être proposé. La reprise de la conduite automobile peut être conditionnée à l'installation d'un éthylotest d'antidémarrage (EAD).
- **Pour les troubles psychiatriques** : une incompatibilité est mise en place tant que sont présents
 - des troubles mentaux graves (psychoses aiguës et chroniques) ;
 - des troubles du développement intellectuel graves et profonds ;
 - des troubles graves de la capacité de jugement ou du comportement ;
 - une compatibilité temporaire ou définitive sera mise en place en cas de rémission et sous réserve de la compatibilité du traitement avec la conduite. Tout trouble mental qui a entraîné une demande de soins par le représentant de l'État nécessite un avis spécialisé en psychiatrie (autre que le psychiatre qui suit la personne).

Des codes figurent maintenant dans l'arrêté :

- **code 15.03** (embrayage adapté), 10.02 (boîte de vitesse adaptée) pour les amputations ou paralysie du pied, jambe cuisse et ankylose raideur du genou, de la hanche ;
- **code 42** (rétroviseurs adaptés) pour la déficience auditive.

Conclusion

L'arrêté du 28 mars 2022 abrogeant celui du 21 décembre 2005 fait entrer les notions :

- de pluridisciplinarité professionnelle dans l'évaluation nécessaire à la reprise de la conduite automobile après une modification d'un état de santé ;
- de durée et de code d'aménagement précisé.

Pour plus d'informations :

www.legifrance.gouv.fr

www.acmfpermicomed.fr



LES 20 ANS DU CIPEG

Par Arthur BOURCET - Délégué Territorial (34).

Les mercredi 18 et jeudi 19 mai 2022 ont vu les 20 ans du CIPEG (Congrès interdisciplinaire des professionnels en gériatrie). Dans ce cadre, et comme de nombreuses années auparavant, le Pr Claude Jeandel, organisateur de ce congrès, a de nouveau accordé sa confiance à l'ANFE et a demandé d'organiser deux sessions destinées aux ergothérapeutes.

La première concernait la recherche et les innovations en ergothérapie. Elle a débuté par un regard historique sur la place de l'ergothérapie en gériatrie. Le point de vue de la recherche était présent, par la présentation d'une approche, centrée sur l'occupation, pour des personnes âgées atteintes de cancer, ainsi que par l'évaluation d'un système vidéoludique de rééducation à domicile. Puis ont été abordées les innovations et actualités, à travers l'utilisation d'IATech ou encore la place de l'ergothérapie au sein des DAC (Dispositifs d'appui à la coordination), actuellement en plein développement sur le territoire national.

Quant à la deuxième session, le cœur du sujet, lui aussi d'actualité, était sur le parcours d'acquisition des aides techniques. Elle a commencé par une présentation sur le parcours de mobilité de personnes âgées, puis un point sur le remboursement des VHP (Véhicule pour handicapé physique). La session s'est terminée sur la présentation à deux voix d'une expérience d'EQLAAT (Équipe locale d'accompagnement sur les aides techniques) pour une présentation du dispositif et une comparaison des modalités d'exercice.

De nombreux participants ont répondu présent, intervenants comme congressistes. Sur un format hybride, entre présentiel et distanciel, les regards croisés de nombreux professionnels ont fait de cette 20e édition du CIPEG un réel moment d'échange et de partage autour de l'accompagnement de nos aînés.



FORFAIT INTERVENTION PRÉCOCE TND

Par Nicolas BIARD – Directeur Technique

Forfait intervention précoce TND (nouvelles modalités de facturation)

Depuis la parution des premiers textes réglementaires concernant la mise en œuvre du forfait intervention précoce pour les enfants présentant un TND, l'ANFE a dénoncé la difficulté pour les professionnels de santé, notamment les ergothérapeutes, de facturer les évaluations et les interventions. Ces mesures avaient un impact considérable sur la trésorerie des cabinets libéraux.

Depuis 2019, l'ANFE travaille avec les représentants des psychomotriciens (FFP) et la délégation interministérielle à la stratégie pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement pour faire évoluer le dispositif.

La procédure de facturation est désormais simplifiée. Une instruction interministérielle, publiée au Bulletin officiel du 30 juin 2022, précise les évolutions :

- Rappel du principe de forfait annuel à hauteur de 26h15 minimum. Cela apporte de la souplesse au principe énoncé de 35 séances de 45 min. Le nombre, la durée et la fréquence des séances pourront varier pour s'adapter aux besoins et capacités de l'enfant.
- « Nouvelle modalité de facturation à partir du 1er juillet 2022 (pour permettre le financement des deux premiers trimestres) sous la forme de douzièmes de forfait au lieu des quarts de forfait actuels, toujours payables à terme échu. Cette nouvelle modalité de facturation devrait permettre de réduire significativement le délai de paiement entre la réalisation des séances et leur rémunération par la PCO. »
- « La séquence de bilan, qu'elle soit suivie ou non d'une séquence d'intervention, est payée à la fin du mois au tarif de 140 euros avec la remise du compte rendu. »
- « Le forfait annuel d'intervention peut donner lieu à une facturation mensuelle par douzième au tarif de 113,30 euros correspondant à un total annuel de 1 360 euros – soit les 1 500 euros prévus par l'arrêté auxquels ont été retranchés les 140 euros du bilan – pour une séquence d'interventions précoces équivalente sur l'année à un minimum de 35 séances de 45 minutes. »
- « Si le professionnel estime que le schéma de 35 séances de 45 minutes n'est pas adapté aux besoins et caractéristiques de l'enfant,

il précisera dans son compte-rendu de bilan le nombre de séances à envisager, leur fréquence et leur durée moyenne, en lien avec les motifs évoqués dans son projet de soins. »

- Un compte rendu de suivi écrit devra être transmis trimestriellement.

L'intégralité de l'instruction interministérielle est disponible ici (p. 5-61) : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2022.14_sante.pdf



PRESCRIPTION DES AIDES TECHNIQUES PAR LES ERGOTHÉRAPEUTES : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Par Nicolas BIARD - Directeur Technique

La loi du 26 avril 2021 a inscrit dans le code de la santé publique la possibilité, pour les ergothérapeutes, de prescrire des aides techniques et dispositifs médicaux. Pour que cela soit totalement effectif, la loi prévoit la publication de deux textes réglementaires.

Le premier concerne les conditions de prescription. Il a été publié en avril 2022. Il s'agit du décret 2022-737 du 28 avril 2022 relatif aux conditions de prescriptions de dispositifs médicaux et aides techniques par les ergothérapeutes. Celui-ci insère l'article D. 4331-1-1 dans le code de la santé publique :

« Dans le cadre de la réalisation d'actes professionnels d'ergothérapie prescrits par un médecin, l'ergothérapeute est habilité à prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux et aides techniques dont la liste est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale, pris après avis de l'Académie nationale de médecine.

Il informe le médecin prescripteur et, le cas échéant, avec l'accord du patient, le médecin traitant, de la prescription effectuée.

Le présent article n'est pas applicable aux ergothérapeutes salariés d'un prestataire de services et distributeur de matériels au sens de l'article D. 5232-1 ou d'un fabricant de dispositif médical au sens de l'article L. 5211-3-1. »

Comme demandé par l'ANFE, tous les ergothérapeutes (hormis les salariés de prestataires ou de fabricants de matériel) pourront prescrire des aides techniques. Cela concerne donc également les ergothérapeutes libéraux. Aucune formation complémentaire ne sera exigée pour pouvoir prescrire. Il s'agissait de 2 points défendus par l'ANFE. Toutes les demandes de l'ANFE ont été prises en compte par le ministère de la Santé.

Le second texte est l'arrêté fixant la liste des aides techniques et dispositifs médicaux que les ergothérapeutes pourront prescrire.

A ce jour, les discussions sont toujours en cours avec la Direction de la Sécurité Sociale (DSS).

Les points de discussion portent notamment sur le périmètre des aides techniques. En effet, la DSS ne souhaite intégrer que les dispositifs médicaux inscrits à la LPPR dans cet arrêté. L'ANFE demande que l'ensemble des aides techniques, selon la définition de la norme ISO 9999, puisse être prescrites par les ergothérapeutes. Il nous semble plus cohérent d'avoir une lecture « usage » de l'aide technique, plutôt que « économique » comme proposée par la DSS.

En effet, il est nécessaire de dissocier l'acte de prescription des contraintes médico-économiques liées au remboursement. D'autant plus que d'autres circuits de financement que la PCH existent pour les aides techniques (APA, PCH, mutuelles...).

Enfin, la liste des aides techniques et dispositifs médicaux inscrits à la LPPR est amenée à évoluer. Cela concerne notamment les aides à la communication, les aides aux transferts, aux repas, à la toilette... Restreindre cette liste à la LPPR en vigueur actuellement nécessitera une actualisation de cet arrêté au cours de l'eau.

Cette procédure est complexe et induit des délais importants compte tenu de la multitude des acteurs impliqués (DSS, DGOS, Académie de médecine, représentants des ergothérapeutes...).

La période électorale du printemps dernier a gelé les arbitrages ministériels nécessaires à la validation de l'arrêté. Nous espérons que le texte pourra paraître d'ici la fin de l'année afin de permettre aux ergothérapeutes de prescrire les aides techniques.

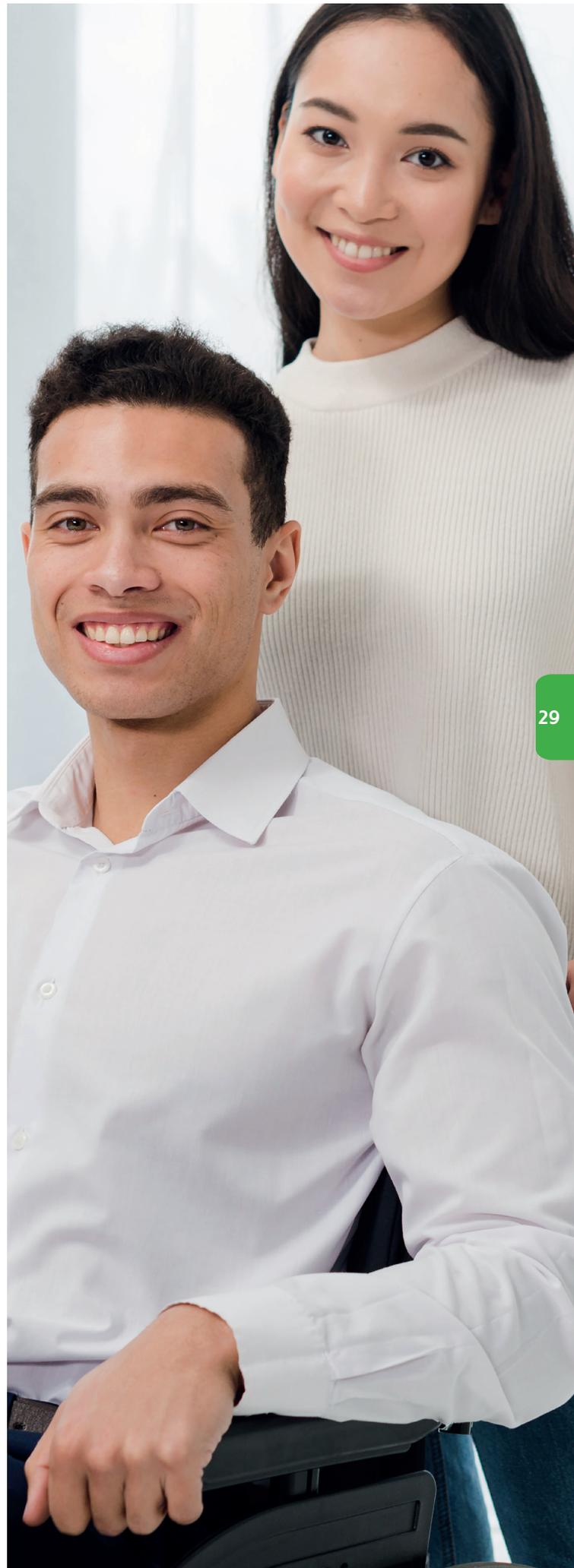
En parallèle, l'ANFE mène des actions pour accompagner les ergothérapeutes dans la réalisation de ce nouvel acte.

Cela passe notamment par de l'information auprès des étudiants et des professionnels :

- Une série de conférences a été organisée sur les territoires, en partenariat avec les IFE locaux. A ce jour, 5 conférences ont eu lieu (Nancy, Grenoble, Montpellier, Rennes et Evreux), réunissant en moyenne 100 et 150 personnes. D'autres conférences seront organisées dans les prochains mois.
- Dès que l'arrêté fixant la liste des aides techniques que nous pourrions prescrire sera publié, L'ANFE organisera un webinaire pour informer l'ensemble de ses adhérents.
- Un webinaire inter-IFE a également été proposé à tous les étudiants de 3ème année. Ce webinaire, porté par le SIFEF (Syndicat des Instituts de Formation en Ergothérapie Français), avec le soutien de L'ANFE, a permis à tous les étudiants français d'avoir le même niveau d'information, au même moment. Il s'agit d'une première expérience de ce type. Le SIFEF réfléchit d'ores et déjà à organiser d'autres webinaris inter-IFE sur d'autres thématiques.

L'ANFE a également pour mission de guider la pratique. Aussi, un groupe de travail s'est constitué en vue de l'élaboration de recommandations professionnelles. Les travaux sont bien engagés et nous espérons une publication des recommandations au début de l'année 2023.

Surveillez bien vos boites mail et les réseaux sociaux pour vous tenir informé de l'actualité sur ce dossier.



Les chiffres clés

Source : Répertoire ADELI- Drees, données au 1er janvier 2022



14 214
ERGOTHÉRAPEUTES



DONT
87%
SOIT
12 246
FEMMES



DONT
13%
SOIT
1 788
HOMMES



38 ANS



40 ANS

SOIT

39 ANS

D'ÂGE MOYEN

PAR MODE D'EXERCICE



18%
LIBÉRAUX
OU MIXTES

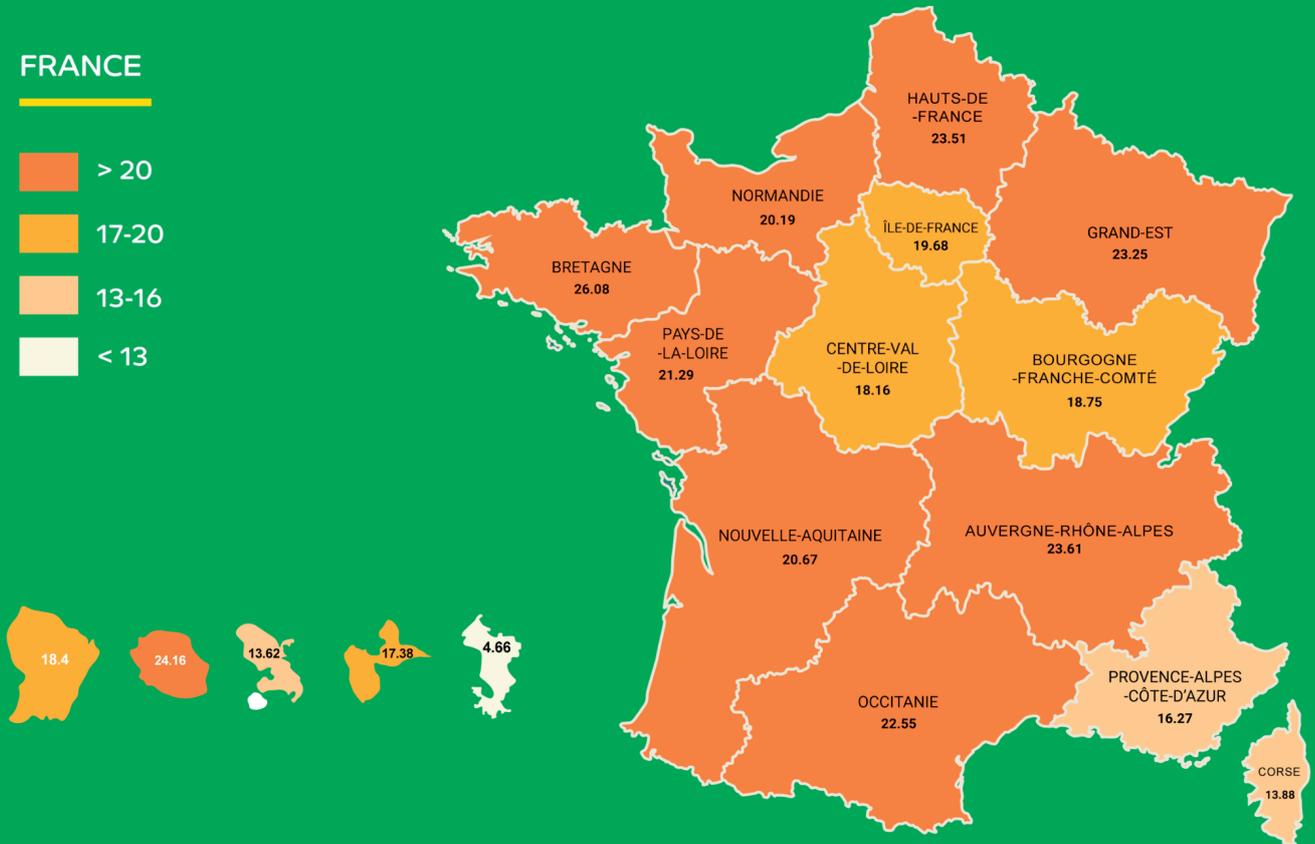
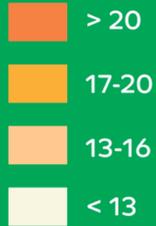


82%
SALARIÉS
HOSPITALIERS
OU AUTRES

Densité

Source : Répertoire ADELI- Drees, données au 1er janvier 2022

FRANCE



EUROPE



DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

PORTRAIT DE JENNIFER CREEK

Par Mathilde ROUSSEAU et Mathilde MEUNIER - Étudiantes en 1^{re} année d'ergothérapie et Marielle ANDRÉ - Enseignante formatrice IFE-IRFSS de Tours

Jennifer Creek, une ergothérapeute au service de la santé mentale et des plus démunis



Jennifer Creek est une ergothérapeute clinicienne britannique reconnue dans le monde entier pour sa pratique de l'ergothérapie en santé mentale. Pendant de nombreuses années, elle a réparti son temps de travail entre activité clinique, enseignement, conseil et participation à des projets de recherche (Atchinson, 2017).

Engagée à rapprocher les théories et la pratique, elle s'est notamment intéressée à l'évolution de l'enseignement de l'ergothérapie et à l'importance de la veille professionnelle (J. Creek, communication personnelle, 14 décembre 2021).

Diplômée en 1970 à la London School of Occupational Therapy¹, elle débute sa carrière dans des hôpitaux et unités psychiatriques du Royaume-Uni avant de déménager en l'Australie (Atchinson, 2017) puis à Hong Kong. À cette époque, le rôle des ergothérapeutes dans le milieu de la psychiatrie était de maintenir le patient en activité pour le distraire de ses préoccupations morbides, d'augmenter son estime de soi et de l'aider à réintégrer la société (J. Creek, communication personnelle, 14 décembre 2021).

En 1983, elle publie un manuel d'ergothérapie en santé mentale : Occupational therapy and mental Health². Cet ouvrage est à destination des ergothérapeutes et étudiants en ergothérapie dans le domaine de la santé mentale. Il décrit le processus d'intervention en ergothérapie, le contexte de la pratique ainsi que des techniques d'intervention, telles que l'activité physique, les approches cognitives, les groupes, les activités créatives, le jeu et les compétences de vie. Il couvre tous les domaines de la pratique : psychiatrie aiguë, l'accompagnement des maladies mentales graves et durables, ou personnes atteintes de toxicomanie, ainsi que la promotion de la santé mentale (Creek et al., 2011).

Selon l'OMS (2019), la promotion de la santé mentale consiste à prévenir les troubles mentaux, protéger les droits humains et soigner les personnes atteintes de troubles mentaux.

Aujourd'hui, cet ouvrage en est à sa 5^e édition. Il est considéré comme une référence pour l'enseignement de l'ergothérapie en santé mentale et Jennifer Creek en est toujours co-rédactrice.

Dans la dernière édition parue en 2014, de nouveaux contextes de pratiques sont explorés, tels que le bien-être, la responsabilité professionnelle, l'intersectionnalité, les soins qui respectent l'environnement et le travail avec les populations marginalisées. Le livre est divisé en six sections qui abordent les fondements historiques, théoriques et philosophiques de l'ergothérapie dans la promotion de la santé et du bien-être ; le processus d'intervention en ergothérapie, l'enjeu de la qualité dans la pratique contemporaine ; les implications pour l'enseignement (Bryant et al., 2014).

Son expertise dans le domaine a été reconnue par les autorités sanitaires qui l'ont sollicitée pour intégrer la Commission de la loi sur la santé mentale à laquelle elle participera en tant que commissaire entre 2004 et 2011 (Atchinson, 2017).

Le rôle majeur de cette commission est de surveiller le fonctionnement de la loi de 1983 sur la santé mentale. Cette loi concerne la détention des patients, ou des patients susceptibles d'être détenus en Angleterre ou au Pays de Galles (Memorandum by the Mental Health Act Commission, 1999).

Pendant sa carrière, Jennifer Creek s'est également intéressée à la manière dont les ergothérapeutes conceptualisent leur métier et expliquent leur pratique (Atchinson, 2017). Elle débute ce questionnement dans le cadre d'une maîtrise réalisée à l'Université de Manchester qu'elle termine en 1998. Elle poursuit son raisonnement dans deux essais philosophiques sur les théories de l'ergothérapie et le raisonnement professionnel (Creek, 1998).

Plus tard, elle propose une définition du métier publiée en 2003 par le College of Occupational Therapists³ (Atchinson, 2017). La même année, elle rejoint le groupe de travail constitué par ENOTHE⁴ sur la terminologie de l'ergothérapie (J. Creek, communication personnelle, 14 décembre 2021) et participe à la publication d'un ouvrage collaboratif avec cinq collègues européens en 2010.

3. Ordre des ergothérapeutes (traduction libre).

4. European Network of Occupational Therapy in Higher Education, ou Réseau européen de l'enseignement supérieur.

1. École d'ergothérapie de Londres (traduction libre).

2. Ergothérapie et santé mentale (traduction libre).

Cet ouvrage définit les principaux éléments constitutifs de la théorie de l'ergothérapie tels que les concepts fondamentaux (Creek, 2010).

Depuis son départ à la retraite en 2009, Jennifer Creek s'est impliquée dans la promotion et le développement de la profession. Elle a participé à la mise en place de nouveaux programmes de formation d'ergothérapie dans divers pays (Hong Kong, Écosse, nord de l'Angleterre), ainsi qu'à des conférences dans le monde entier (Atchinson, 2017) et à des projets de recherche et d'écriture en collaboration avec des collègues du monde entier (J. Creek, communication personnelle, 14 décembre 2021).

Elle a également débuté un doctorat à l'université de Sheffield, en Angleterre, qu'elle a obtenu en 2014 (Atchinson, 2017). Son sujet de thèse porte sur la pratique de l'ergothérapie auprès des individus marginalisés atteints de maladies mentales ou vivant dans une pauvreté chronique.

En effet, elle a rencontré cette population pendant ses années de pratique et elle a compris l'ampleur des enjeux des injustices occupationnelles et de leurs conséquences, contre lesquelles elle a souhaité développer des interventions en ergothérapie.

Finalement, Jennifer Creek a mis sa volonté et son investissement au profit de la promotion de l'ergothérapie auprès des personnes marginalisées tout au long de sa carrière, et encore aujourd'hui. Ses ouvrages et ses diverses contributions (articles, conférences, livres...) sont actuellement des incontournables de la formation et de la pratique de l'ergothérapie.

Bibliographie

Atchison, B. J. (2017). Jennifer Creek, PhD. *The Open Journal of Occupational Therapy OJOT Sponsor Profiles*, 5 (3). « Jennifer Creek, PhD » (wmich.edu)

Bryant, W., Fieldhouse, J., Bannigan, K., Creek, J., & Lougher, L. (2014). *Creek's occupational therapy and mental health* (5e éd). Churchill Livingstone/Elsevier.

Creek, J. (2009). Occupational Therapy Defined as a Complex Intervention: A 5-Year Review. *British Journal of Occupational Therapy*, 72 (3), 105-115. <https://doi.org/10.1177/030802260907200304>

Creek, J. (2010). *The Core Concepts of Occupational Therapy: A Dynamic Framework for Practice* (1re éd.). Jessica Kingsley Pub.

Creek, J., Lougher, L. & Van Bruggen, H. (2011). *Occupational Therapy Mental Health*. (4e éd.). Elsevier Health Sciences.

Creek, J. (1998). *Occupational therapy: New perspectives*. Whurr Publishers.

UK Parliament (1999). *Memorandum by the Mental Health Act Commission*. <https://publications.parliament.uk/pa/cm199899/cmselect/cmhealth/281/9041509.html>

Organisation mondiale de la santé (2019). Santé mentale. <https://www.who.int/fr/news-room/facts-in-pictures/detail/mental-health>



L'ergothérapie en France : une perspective historique

Co-auteurs : Anne-Cécile Delaisse, Jean-François Bodin, Lisbeth Charret, Héléne Hernandez et Marie-Chantal Morel-Bracq.

Date de parution : Mai 2022

Formats : EPUB et PDF



Pour télécharger
le livre, scannez
le QR code

Présentation :

Ce livre porte un regard sur le passé de l'ergothérapie en France, éclaire ses dynamiques actuelles et à venir. Il propose une approche contextualisée de l'histoire de l'ergothérapie, en commençant par ses racines pour faire émerger trois paradigmes propres à son évolution en France. Il s'appuie essentiellement sur des travaux français relatifs à l'ergothérapie et sur des témoignages d'ergothérapeutes.

Ainsi, au-delà de l'histoire racontée, il s'agit d'examiner les pratiques et courants qui ont marqué l'ergothérapie et façonnent encore la profession de nos jours. En ce sens, ce livre effectue non seulement un travail de mémoire et de transmission mais propose également une base de réflexion sur la construction de l'identité professionnelle des ergothérapeutes français et l'évolution du métier vers la profession d'ergothérapeute.

LES ERGOS DE COCO VELTEN

Par Léa CLEYET-MERLE - Coordinatrice d'équipe et d'activité, Anaïs GIRAUDIER - Ergothérapeute, stagiaire en master de recherche RG3PE, Naty MORANDEAU - Étudiante en ergothérapie & Héloïse POULAIN - Administratrice de l'ANFE.

Les ergos de Coco Velten : Entre pratiques sociales, communautaires et recherches

Coco Velten, un lieu hybride

Coco Velten est un projet d'occupation temporaire à Marseille. Il regroupe une Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS) portée par le Groupe SOS pour 80 personnes sans logement, avec des « ateliers/bureaux » d'associations, d'organisations et de petites entreprises de milieux divers portés par Plateau urbain, et des espaces communs ouverts sur la cité coordonnés par Yes We Camp.

Ce dernier a été conçu dans une approche orientée vers le rétablissement. Les approches visant le « rétablissement » représentent un changement de paradigme en psychiatrie (Deegan, Anthony), et se diffusent aujourd'hui au-delà de celle-ci à l'ensemble du travail social (Bergeron-Leclerc Christianne, 2019). Cette approche d'une part se caractérise par la mixité d'usage qui a pour but de favoriser la mixité sociale et les opportunités occupationnelles.

D'autre part, la philosophie de l'organisation et des professionnels de la résidence s'appuie sur les forces des personnes accompagnées (plutôt que sur leurs difficultés), sur leur autonomie ainsi que sur leurs responsabilités (Rapp & Goscha, 2011). Elles entendent également permettre l'accès des personnes à toutes les ressources de la communauté, plutôt qu'à des ressources spécifiques.

Les approches orientées vers le « rétablissement » arrivent doucement au sein des structures d'hébergement et peu de données scientifiques sont disponibles sur le sujet aujourd'hui.



Héloïse – ergothérapeute étudiante chercheuse en promotion de la santé

Le Groupe SOS m'a proposé une thèse CIFRE pour évaluer Coco Velten au regard de son influence sur les résidents.

En master j'ai étudié la participation occupationnelle des personnes sans domicile vivant en centre d'hébergement. J'ai compris que cette participation est très limitée par le fonctionnement même des centres, car ceux-ci entravent les choix et les libertés des hébergés.

J'ai alors utilisé pour ma thèse la notion de capabilité (Sen, Nussbaum), qui permet d'aborder la complexité des occupations et d'intégrer à la fois la notion de qualité de vie et de justice sociale.

La capabilité, c'est le potentiel de tout ce que les personnes sont réellement libres et capables de faire et d'être. Ma thèse consiste à répondre à la question :

« En quoi Coco Velten influence-t-il les capacités des résidents ? »

Pour y répondre, je réalise une « évaluation de programme participative ». Ma participation consiste à soutenir l'institution et les professionnels dans l'approche orientée vers le rétablissement, pour favoriser les capacités des résidents. J'ai aussi réalisé une recherche action participative sous la forme d'un photovoice (Wang, Burris) avec les résidents, pour produire des données scientifiques, favoriser l'empowerment et la transformation de Coco Velten, par et pour les résidents.

Aujourd'hui, je me sens une ergothérapeute étudiante chercheuse en promotion de la santé, qui travaille à l'échelle institutionnelle et communautaire.



Léa – de stagiaire Erasmus+ à coordinatrice d'équipe et d'activité

À la suite de l'obtention de mon diplôme en Belgique en 2020, j'ai intégré l'équipe de la RHVS durant huit mois, en qualité de stagiaire ergothérapeute.

À mon arrivée, personne ne connaissait mon métier. Fraîchement diplômée et passionnée, j'ai commencé par observer les facteurs institutionnels favorisant et limitant la participation occupationnelle, le pouvoir d'agir et le rétablissement des résidents. Puis, naturellement, de nombreuses missions sont nées :

Évaluer et adapter les espaces collectifs et individuels pour promouvoir la dignité et l'autonomie des personnes. Instaurer des activités collectives de prévention, promotion et éducation à la santé ainsi que d'harmonisation des relations entre les résidents.

Valoriser le savoir empirique des personnes, accompagner la parentalité, etc.

Aussi, ma vocation médico-sociale s'est révélée un appui pour les travailleurs sociaux, dans l'approche globale de l'accompagnement des personnes, leur bien-être à la résidence et les réflexions menées sur leur parcours respectif. Ma fonction a permis de créer du lien entre chaque membre de l'équipe, de promouvoir les qualités de chacun et d'harmoniser leurs actions.

Au terme de ce stage, l'équipe et la direction ont souhaité poursuivre notre collaboration car la valeur ajoutée de l'ergothérapie a été indéniable.

Ainsi, je suis à présent ergothérapeute et coordinatrice.



Anaïs – Promotion de la justice occupationnelle par la science de l'occupation

Après deux ans d'exercice, j'ai saisi l'occasion d'intégrer la 1^{re} promotion du master de Santé, parcours « Recherche, Gestion de projets et pratiques professionnelles en ergothérapie » (RG3PE).

Je souhaitais pouvoir m'engager dans des projets novateurs, et quoi de mieux que Coco Velten ! J'intègre ce lieu pour un stage de recherche en février 2022.

J'y découvre la spécificité des enjeux sociaux de l'accompagnement des personnes sans logement et aussi la fonction de chercheuse. Je réalise une « scoping review » du concept de capacité auprès des personnes sans domicile.

Mon projet de recherche s'inscrit dans le domaine des sciences de l'occupation à travers les notions d'injustice et de justice occupationnelle (Townsend et Polatajko, 2013).

L'objectif est de contribuer à faire évoluer les systèmes sociaux et de santé qui soutiendraient des pratiques plus justes au regard des opportunités occupationnelles des usagers.

Bien que très éloignée de ma pratique clinique (pédiatrie), je me sens ergothérapeute à travers la recherche car je m'intéresse toujours aux difficultés occupationnelles d'une population.



Naty – Stagiaire de 3^e année en ergothérapie sociale communautaire

Lors de mes premières semaines de stage à Coco Velten, il n'y avait pas encore d'ergothérapeute sur le terrain, mais j'étais suffisamment passionnée pour promouvoir

notre métier dans ce lieu. Il me semble primordial d'inciter les étudiants à pousser des portes dans les domaines innovants de l'ergothérapie tels que celui de l'ergothérapie sociale et communautaire.

Mon rôle est de favoriser la participation des résidents et de développer leur pouvoir d'agir au sein de la communauté. Pour cela, après de longs temps d'échanges, j'ai pu appréhender leurs besoins, leurs envies, ce qu'ils aiment faire au quotidien. Je pensais qu'en agissant d'abord sur les problématiques individuelles, je pourrais ensuite aborder le collectif.

Finalement, les besoins de chacun relevaient déjà du collectif et surtout de l'utilisation des espaces communs : partager les sanitaires et la cuisine, répartir le ménage ou respecter les règles de vie.

En bref, améliorer les espaces de vie et leur fonctionnement. Je tends à amener les résidents à réfléchir par eux-mêmes aux besoins et aux solutions, puisque c'est eux qui savent au mieux y répondre. C'est ce qui permet de développer leur pouvoir d'agir. Cela se traduit par la mise en place de chantiers dit participatifs et de rénovation.

De nombreux enfants vivent également dans la résidence. Ainsi, je mets en place des ateliers collectifs pour les plus petits, qui permettent de répondre à des défis plus individuels, comme enrichir le vocabulaire ou bien affiner la motricité. Face à de tels besoins, j'espère que d'autres étudiants motivés souhaiteront poursuivre ces actions !

Let's empower ourselves

Nous entendons toutes les quatre pour affirmer que la promotion de l'ergothérapie sociale et communautaire passe notamment par la réalisation de stage sur des lieux dont la porte d'entrée est la problématique sociale, même sans ergothérapeute sur le terrain ! Cela passe aussi par la recherche, à tous les niveaux de formation. Sans oublier une touche d'audace et de pugnacité. Osons affirmer notre créativité et partageons notre passion !



Pour nous contacter :

lea.cleyet-merle@groupe-sos.org

heloise.poulain@etu.univ-amu.fr

anaïsgiraudier@hotmail.fr

naty.mrand@gmail.com

FICHE DE LECTURE : GUIDE DU CABINET ÉCO-RESPONSABLE

Par Sarah THIÉBAUT - Formatrice à l'IFE ADERE et coordinatrice du R2DE

Fiche de lecture : Guide du cabinet éco-responsable : prendre soin de l'environnement pour la santé de chacun, Alice Baras, 2021



Comment les professionnels de santé exerçant en cabinet peuvent-ils intégrer les considérations écologiques dans leur pratique ? Comment remplissent-ils leur mission tout en promouvant une santé durable et globale ? Pour répondre à ces questions, le Dr Alice Baras, formatrice et consultante en santé-environnement et chirurgien-dentiste, a entrepris l'écriture d'un ouvrage publié en novembre 2021 aux Presses de l'EHEESP : **le Guide du cabinet de santé écoresponsable : prendre soin de l'environnement pour la santé de chacun.**

Cet ouvrage propose un état des connaissances approfondi des liens entre santé et environnement, et, plus encore, il donne des pistes de réflexion et d'actions concrètes pour une pratique écoresponsable en santé.

Comme l'indique le titre, il s'agit d'un Guide qui s'adresse en premier lieu aux praticiens exerçant en cabinet de santé et prend en compte les spécificités et les responsabilités afférentes à ce mode d'exercice. Cependant, il intéressera aussi à plus d'un titre les professionnels de santé exerçant dans d'autres établissements et les outils présentés sont aisément transférables dans des situations variées.

Le Dr Alice Baras s'est adjoint la contribution de divers professionnels de santé pour la rédaction de ce Guide. En tant qu'ergothérapeute membre du Comité pour le développement durable en santé (C2DS), j'ai eu l'occasion de contribuer à cet ouvrage en m'appuyant sur l'expérience d'ergothérapeutes exerçant en libéral. Aussi, les ergothérapeutes sont représentés dans cet ouvrage et apparaissent comme des acteurs à part entière de la transition écologique en santé. De même, la science de l'occupation est évoquée en introduction au travers du concept de justice occupationnelle intergénérationnelle : il est précisé que notre investissement dans la résolution des enjeux écologiques relève de ce principe éthique.

Une démarche de transition

Le premier atout de cet ouvrage est de proposer une démarche concrète, pas à pas, pour entreprendre et mener la transition écologique au sein d'un cabinet. Cette démarche, qui structure le Guide, se compose des étapes suivantes :

1. engager la démarche,
2. évaluer,
3. agir,
4. renforcer la démarche et installer les fondements de la résilience (**figure 1**).

Une multitude d'informations et des outils pour évoluer

Cet ouvrage présente un autre intérêt, celui de mettre à disposition des professionnels **une grande variété d'outils et d'informations** pour soutenir la transition écologique des pratiques.

Parmi les outils d'évaluation et de suivi, sont présentés notamment :

- un exemple de Charte formalisant les engagements du cabinet,
- un tableau de bord permettant une auto-évaluation de la progression,
- un tableau des mesures de réduction,

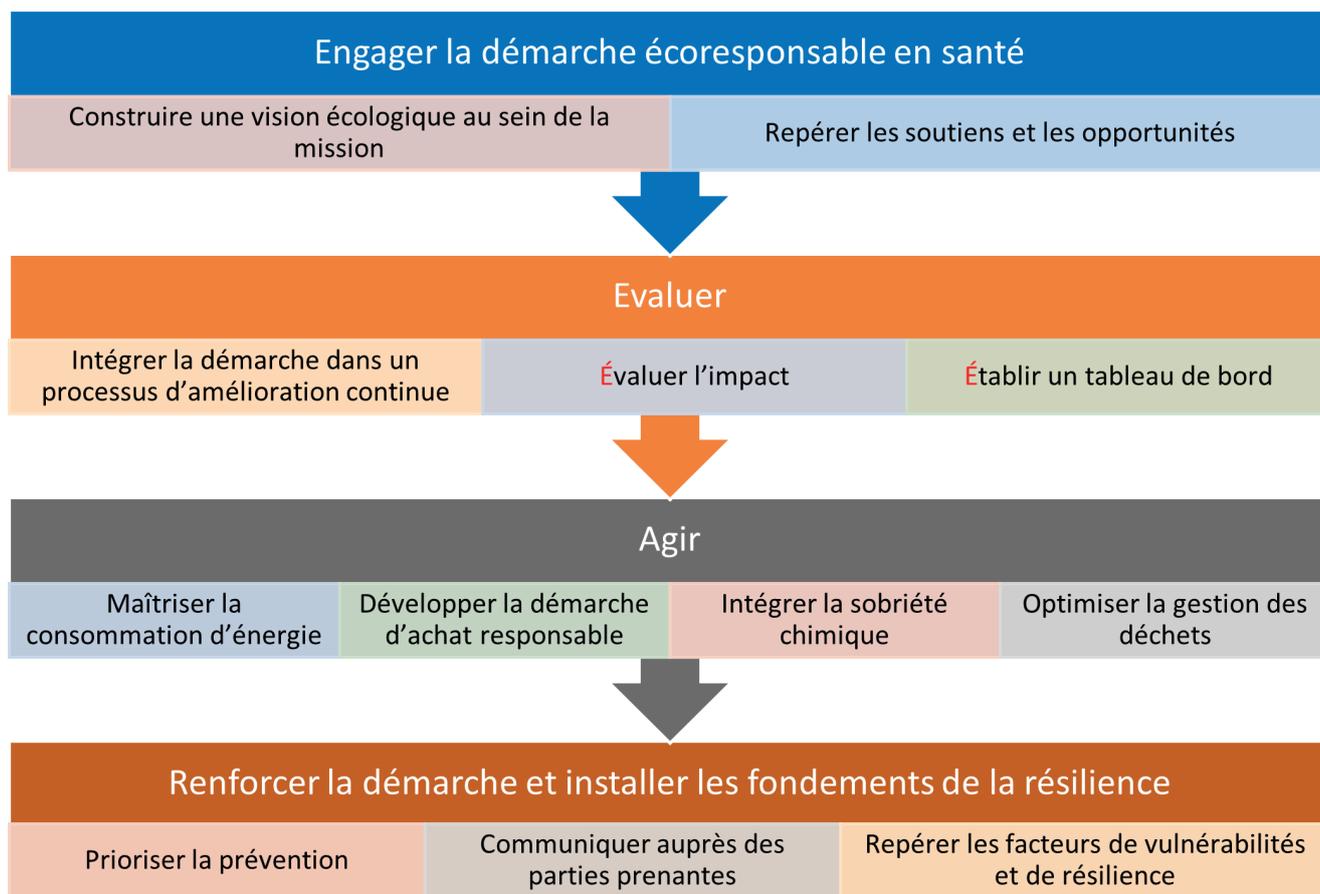


Figure 1 : Démarche de la transition écologique en cabinet de santé (par l'auteur, d'après Baras, 2021)

substitution et suppression des risques chimiques,

- une grille d'évaluation de la sobriété numérique au quotidien,
- un tableau de suivi des consommations d'énergie et d'eau,
- un questionnaire à adresser aux fabricants et fournisseurs.
- Des fiches synthétiques donnent des informations utiles telles que :
 - une liste des sociétés savantes engagées en santé environnementale,
 - un mémorandum des formations continues proposées sur le thème santé-environnement,
 - le bilan carbone des principaux produits rencontrés en cabinet (ordinateur, dispositifs médicaux...),
 - les consignes de tri des déchets en cabinet de santé,
 - les différents types de plastique et leur toxicité,
 - l'explication des pictogrammes de danger liés à l'utilisation des produits chimiques,
 - des conseils pour se protéger au quotidien de la contamination des produits chimiques et des perturbateurs endocriniens,
 - la liste des écolabels,
 - un arbre décisionnel de l'achat responsable.

Des éclaircissements évoquent des approches spécifiques, par exemple le processus de changement inspiré du modèle trans-théorique de Prochaska et Diclemente, la permaculture humaine, la méditation pleine conscience.

Des photographies inspirantes jalonnent l'ouvrage telles que celle d'un cabinet de kinésithérapie éco-conçu, celle d'un « nudge » invitant l'utilisateur à appuyer sur le petit réservoir des toilettes ou l'invitant à venir au cabinet de santé en vélo, ou encore celle d'une salle d'attente pédagogique.

Ce guide donne envie d'agir et de se lancer dans la transition écologique. Parmi les organismes pouvant soutenir la démarche, le Réseau pour le développement durable en ergothérapie (R2DE), groupe d'intérêt de l'ANFE, est repéré comme organisme ressource. Aussi, n'hésitez pas à le contacter si vous avez besoin d'être accompagné ou si vous souhaitez témoigner de vos actions. Contact : r2de@anfe.fr

Référence

Alice Baras (2021). *Guide du cabinet de santé écoresponsable : Prendre soin de l'environnement pour la santé de chacun*. Presses de l'École des hautes études en santé publique.

FIF PL

Par Christophe FOSSE - Secrétaire du service de formation continue

Présentation

Le FIF PL est un fond d'assurance formation agréé par l'arrêté ministériel du 17 mars 1993, publié au Journal officiel du 25 mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et des organisations professionnelles adhérentes, conformément aux dispositions de la Loi du 31 décembre 1991, portant sur la formation continue des travailleurs indépendants et des professionnels libéraux, faisant obligation à tous de s'acquitter de la Contribution à la formation professionnelle (CFP).

Comme pour les professionnels de santé salariés, la formation continue est cruciale pour les professions libérales qui se doivent de répondre à leurs obligations réglementaires, en matière de développement professionnel.

Critère de prise en charge annuels des professions

Chaque profession dépendant du FIF PL possède ses propres critères de prise en charge, critères déterminés annuellement par les représentants professionnels de chaque métier. Le SYNFE est le représentant pour l'ergothérapie.

Ces représentants professionnels définissent une liste de thèmes de formation susceptibles de faire l'objet d'une prise en charge par le FIF PL, qui sont validés par le conseil de gestion du FIF PL.

Les thèmes des formations, validés pour les ergothérapeutes, sont applicables du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, et peuvent, au regard des priorités du FIF PL et de chaque profession, être modifiés d'une année à l'autre. Le FIF PL a procédé au mois de mai 2022 à un appel à projets auprès des organismes de formations afin qu'ils déposent directement sur leur site les formations répondant aux critères de prises en charge. **L'ANFE enregistre les actions de formation qui intéressent l'activité libérale, les thèmes retenus étant :**

- évaluation en ergothérapie,
- intervention auprès de personnes présentant des troubles neuro-développementaux,
- pratique libérale : installation et gestion du cabinet,
- évaluation, amélioration et adaptation des lieux de vie,
- ergothérapie en gériatrie,
- ergothérapie des atteintes neurologiques, neuromusculaires et neurosensorielles.

Demande de prise en charge

Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 750 €.

La demande de prise en charge est faite par le professionnel libéral qui souhaite s'inscrire à une formation ; ce dernier saisit personnellement sa demande de prise en charge sur le site du FIF PL dans l'espace spécifique, en utilisant les codes d'accès qui lui ont été envoyés lors de la création de son espace personnel.

Dans le cadre de ce dispositif de demande de prise en charge, avant la formation, le professionnel libéral doit fournir un devis, ainsi que le programme de la formation souhaitée. À la fin de la formation, un justificatif de règlement (facture acquittée) et un justificatif de participation (Attestation de présence et de règlement) doivent être fournis. Ces documents sont à déposer, au format PDF, dans l'espace personnel accessible à partir du site du FIF PL, dans la rubrique « Déposer les pièces manquantes à votre demande de prise en charge ».

Quelques formations éligibles au FIF PL à l'ANFE :

MCRO, AHA, cadre bâti, adaptation du lieu de vie, facteurs influençant l'écriture, CO-OP, intégration sensorielle ...

L'ANFE à votre service pour vos démarches

Afin d'obtenir les documents nécessaires à votre prise en charge, l'ANFE met à votre disposition le site www.anfemiga.fr. Pour obtenir votre devis et le programme de formation, il vous faut rechercher la formation souhaitée, puis cliquer sur le bouton « Je m'inscris », en bas de page, sur la session correspondant aux dates désirées. Celui-ci est envoyé en 15 minutes à l'adresse du contact indiquée lors de la procédure.

Par ailleurs, vous recevrez par mail, une fois inscrit sur la session de formation, deux mois avant celle-ci la convention de formation avec le programme détaillé. Vous pourrez alors actualiser votre dossier FIF PL en déposant ces documents dans votre espace personnel.

À l'issue de la formation, la facture à régler est envoyée par mail. Si vous la réglez par chèque (à l'ordre de l'ANFE), joignez à celui-ci votre demande des documents pour le FIF PL.

En cas de règlement par virement, vous devrez communiquer les informations de règlement (date, montant et libellé du virement effectué) pour obtenir la facture acquittée et l'attestation de présence et de règlement à l'adresse sfc.secretariat@anfe.fr pour les formations catalogues, ou sfc.assistante@anfe.fr pour les formations mutualisées.

POINT JURIDIQUE

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE

Par Céline DELRIEU - Responsable du service juridique de L'ANGAK

Les grandes lignes de la loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

La loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante du 14 février 2022 a plusieurs objectifs dont une meilleure protection du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel ainsi que différentes mesures qui visent à simplifier l'activité indépendante.

Zoom sur les grandes lignes de cette loi pouvant vous intéresser...

Création d'un statut unique

La loi a mis en place depuis le 15 mai 2022 **un statut juridique unique** pour l'ensemble des entrepreneurs individuels soit toute « personne physique qui exerce en son nom propre une ou plusieurs activités professionnelles indépendantes ». Ce nouveau statut de l'entrepreneur individuel reprend le principal atout du statut de l'EIRL qui a été supprimé pour l'avenir.

Séparation du patrimoine professionnel et personnel

Ce nouveau statut permet au patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel de devenir **par défaut insaisissable** par les créanciers professionnels (avant seule la résidence principale était protégée). Désormais, seuls **les éléments nécessaires à l'activité professionnelle** de l'entrepreneur peuvent être saisis en cas de défaillance professionnelle.

La séparation des patrimoines s'effectue automatiquement, **sans démarche administrative ou information des créanciers**.

Des exceptions sont prévues, l'entrepreneur peut par exemple renoncer au bénéfice de cette séparation en faveur d'un créancier professionnel pour un engagement spécifique (par exemple pour obtenir un crédit bancaire). Cette renonciation doit respecter, à peine de nullité, des formes qui seront précisées par décret.

De plus, l'administration fiscale et les organismes de sécurité sociale pourront saisir l'ensemble des patrimoines de l'entrepreneur (privé et professionnel) en cas de **manœuvres frauduleuses** de sa part ou d'**inobservation grave et répétée de ses obligations fiscales** ou dans le recouvrement de ses cotisations sociales.

L'entrepreneur individuel pourra bénéficier des procédures d'insolvabilité prévues pour les entreprises en difficulté et pour les particuliers surendettés. Ce dernier pourra bénéficier d'une procédure simplifiée.

...mais réunion des deux patrimoines en cas de cessation d'activité... Lorsque l'entrepreneur cessera son activité ou en cas de décès de ce dernier, les créanciers auront un droit de gage général sur **l'ensemble de ses biens**.

Afin de mettre à l'abri les biens immobiliers de l'entrepreneur individuel, bien foncier, bâti ou non bâti (autre que la résidence principale qui est de droit insaisissable) il peut faire une **déclaration d'insaisissabilité** afin de les protéger.

Par conséquent, les créanciers professionnels pourront se payer sur les biens personnels de l'entrepreneur individuel lorsqu'il cessera son activité sauf sur la résidence principale et sur les biens personnels déclarés insaisissables dès l'instant que la déclaration est antérieure aux créances.

...sauf ouverture d'une procédure collective. En revanche, la réunion des patrimoines ne s'applique pas lorsque l'entrepreneur est en état de cessation de paiements et qu'une procédure collective est ouverte.

Possibilité d'opter pour l'IS

Il est désormais possible pour l'entrepreneur individuel d'opter pour l'impôt sur les sociétés (assimilation à une EURL) alors qu'auparavant il était automatiquement imposé à l'impôt sur le revenu. Attention, l'option à l'IS est irrévocable après un délai de renonciation possible jusqu'au 5^{ème} exercice suivant celui au titre duquel l'option a été exercée.

L'option à l'IS est possible seulement si le régime fiscal de l'entrepreneur est le régime réel.

Accès élargi à l'allocation des travailleurs indépendants (ATI).

La loi du 14 février 2022 vient élargir les conditions d'accès à l'ATI afin de faciliter la reconversion des travailleurs indépendants qui arrêtent définitivement leur activité devenue **non viable économiquement** (et non plus seulement en cas de redressement ou liquidation judiciaire).

Le critère de non viabilité sera apprécié en se fondant sur une baisse du revenu fiscal **de 30 % d'une année sur l'autre** et doit être attesté par un tiers de confiance qui peut être un expert-comptable ou une chambre consulaire.

Le montant moyen de l'allocation est d'environ 800 € par mois, sauf pour les indépendants qui ont des revenus inférieurs à 10 000 € par an sur les deux dernières années, dans ce cas, elle ne pourra être inférieure à environ 600 € par mois. La durée d'indemnisation est limitée à 182 jours (environ 6 mois).

De plus, un délai de carence de **5 ans** entre deux demandes d'ATI est mis en place.

Un décret du 28 avril 2022 est venu compléter ce nouveau statut et a amené une nouvelle obligation pour l'entrepreneur individuel afin de limiter sa responsabilité aux biens utiles à son activité professionnelle.

Etes-vous concerné ?

Toute personne physique qui exerce une activité professionnelle indépendante à son nom propre est concernée par cette nouvelle obligation.

Vous êtes concerné même si votre entreprise individuelle a été constituée avant le 15 mai 2022.

Nouvelle obligation.

Depuis le 15 mai 2022, l'entrepreneur individuel (y compris l'auto-entrepreneur) doit utiliser une dénomination incorporant son nom ou nom d'usage, précédé ou suivi immédiatement des mots « entrepreneur individuel » ou des initiales « EI ».

Cette dénomination doit figurer :

- sur tous les documents et correspondances à usage professionnel (factures, devis, ordonnances, cartes de visite etc).
- dans l'intitulé du compte bancaire dédié à l'activité professionnelle.





Vous êtes ergothérapeute

Connaissez-vous l'ANGAK ?

L'Association Nationale de Gestion Agréée de Professions de Santé

. Cotisation minorée : 89 €

la 1ère année de votre activité libérale

. Cotisation à 195 € ttc



. Et si vous êtes éligible au Micro BNC* : 40 €

Avantages de l'adhésion à l'Angak pour le Micro BNC :

A votre service une aide comptable, juridique et fiscale
Des formations gratuites d'initiation à la comptabilité
Une information juridique et fiscale par l'Infomail et l'Eco gestion
Un logiciel de comptabilité
Un guide de Comptabilité et fiscalité
La disponibilité de toute une équipe à votre service

Aide Technique à la Gestion

Etude personnalisée de vos demandes : juridique@angak.com

**Renseignez-vous au : 05 61 99 52 10
ou sur www.angak.com**



* Conditions d'éligibilité au régime Micro BNC sur notre site

autonomic

GRAND OUEST     

◊ HANDICAP ◊ MAINTIEN À DOMICILE ◊ GRAND ÂGE

12-13 OCT. 2022

RENNES

PARC EXPO - HALL 5

L'AUTONOMIE A TOUS LES ÂGES DE LA VIE!



**ENTRÉE
GRATUITE**

TOUTES LES SOLUTIONS POUR MIEUX VIVRE



MATERIELS



SERVICES



CONSEILS

SALON PROFESSIONNEL
& GRAND PUBLIC
150 EXPOSANTS

www.autonomic-expo.com